



Le portrait du Journal du Palais

Orfèvre en sculptures à croquer

En 1831, Charles Philippon avait croqué Louis-Philippe sous forme d'une poire dans le journal La Caricature. Progrès oblige, en 2025, le Dijonnais Laurent Boucheron... peut littéralement vous faire croquer une poire en forme de Louis-Philippe ! Page 16

Dijon structure son tourisme d'affaires

Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès lance sa charte d'engagement pour le tourisme d'affaires. Page 6

Prysmian Gron : une usine en plein boom



Le site clé du leader mondial des câbles, poursuit son développement jusqu'en 2027 sur deux axes : un investissement majeur de 200 M€ et la technologie P-Laser. Page 6

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 14

Cancer : un Tep Scan innovant au CGFL



Depuis cet été, la région BFC est la troisième région française à posséder un Tep Scan corps entier, hébergé au Centre Georges-François Leclerc (CGFL). L'appareil, que les équipes médicales du centre oncologique qualifient

de « rupture technologique », se présente sous la forme d'un tunnel sous lequel le patient prend place et non de l'anneau typique des Tep Scan couramment utilisés. La technologie permet l'acquisition en trois fois moins de temps d'images

dynamiques de la diffusion du traceur radioactif injecté aux patients pour observer la présence de lésions sur l'ensemble du corps. Outre le gain de temps, la réduction du délai d'attente (24 h désormais au lieu de plus de trois

semaines !), les bénéfices sont considérables pour les patients qui se voient offrir un parcours de soins à la fois plus sûr et plus rapide, tout en ouvrant de nouvelles voies de recherche dans la lutte contre les cancers.

Page 3-4

Yonne : une plateforme commune des secours ?

Le 30 septembre, un comité de pilotage élargi s'est réuni à Auxerre afin de lancer les travaux nécessaires à l'émergence d'un centre de traitement et de régulation des appels (CTRA). Depuis près d'une décennie, en effet, la majorité des élus locaux militent ardemment pour la création d'un centre coor-

donné, qui traiterait conjointement les appels d'urgence du Samu et du Sdis. Avec un double objectif louable : une meilleure coordination des actions et une amélioration de la prise en charge des victimes.

Page 7

Cession : la quête du juste prix. Page 15



Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir la franchise est peut être la solution !

Que vous souhaitiez

CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR

ou

MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir UN NOUVEAU MÉTIER :

• de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants

ou

• d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil caroline@cmfranchise.com 06 08 842 607



5^{ème} ÉDITION

26 & 27 NOVEMBRE 2025

Parc des expositions de Dijon



CRÉEZ GRATUITEMENT

VOTRE BADGE VISITEUR

www.businessindustries-dijon.com

Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés

DIJON

Les pénuries de talents par secteurs d'activités



Les sabotages russes en Europe



Les coûts du logement frappent les plus pauvres



baromètre

Pénurie de talents : quels sont les secteurs les plus touchés ?

Lorsqu'on leur a demandé s'ils pensaient pouvoir attirer des talents dans leur secteur, au moins la moitié des employeurs des secteurs de l'immobilier, de l'hôtellerie et de la chimie se sont montrés peu optimistes. Selon le rapport « 2024 Future of Jobs » publié par le Forum économique mondial, 55 % des employeurs dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des loisirs déclarent avoir des difficultés à trouver des talents, et ce sentiment est encore plus prononcé dans l'immobilier (60 %). À l'autre extrémité du spectre, seul un quart environ des employeurs dans les secteurs de la santé, des télécommunications et de l'éducation partagent cette préoccupation.

Sabotages russes en Europe

Selon des données publiées par le groupe de réflexion International Institute for Strategic Studies, spécialisé dans les questions de défense et de sécurité mondiale, depuis le début de l'invasion de l'Ukraine en 2022, la Russie mène déjà une « guerre hybride » contre les pays de l'Union européenne. Ainsi, entre février 2022 et décembre 2024 (hors Ukraine), les analystes de l'organisation ont recensé 75 actes de sabotage imputés au Kremlin et ayant ciblé des infrastructures critiques - transport ferroviaire, câbles sous-marins, approvisionnement d'eau... - dans 17 pays européens (soit 2 par mois en moyenne). Les pays les plus touchés sont l'Allemagne (12 actes recensés), la France (11), la Pologne (8), la Finlande (6) et les pays baltes (4 à 5 chacun).

Les plus pauvres frappés par la hausse du coût des logements

Alors qu'un Plan européen pour le logement abordable est en cours d'élaboration par la Commission européenne, la Fondation pour le logement des défavorisés indique que la part des coûts relatifs au logement dans le revenu disponible des ménages européens vivant sous le seuil de pauvreté s'élevait à 36,9 % contre 19,2 % en moyenne en 2024. Les Grecs et Danois sont parmi les plus affectés avec une part de 55 à 63 % pour les ménages les plus modestes contre 26 à 36 % pour l'ensemble de la population. En France, les coûts liés au logement en 2024 ont représenté en moyenne environ 19 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages et 40 % pour les foyers vivant sous le seuil de pauvreté.

Oragen Therapeutic développe une technologie pionnière visant à administrer des acides nucléiques par voie orale pour traiter les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, telles que la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique.



Henri Pierre : le « Moderna 2.0 » contre la maladie de Crohn



Henri Pierre, cofondateur de l'entreprise Oragen Therapeutic domiciliée à Besançon, décrit son projet comme « *un peu fou, ambitieux, mais tellement porteur de sens* ». L'entreprise se positionne ainsi comme le « *Moderna 2.0* », mais pour les Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), telles que la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique. Leur technologie utilise une microparticule unique qui enrobe l'acide nucléique (le principe actif). Cette microparticule conjugue deux propriétés cruciales : la gastro-résistance (protection contre l'acidité gastrique et les enzymes) et le ciblage des zones inflammées de l'intestin, ce qui assure une action locale du médicament et limite l'exposition systémique au reste de l'organisme. « *À l'heure actuelle, aucune biotech en Europe, en Asie ou aux États-Unis n'arrive à combiner ces deux atouts. C'est là que se trouve notre innova-*

tion », affirme Henri Pierre. Autres avantages clés par rapport aux traitements actuels : la simplicité de l'administration orale et un profil de tolérance amélioré en limitant les effets secondaires systémiques. « *De nombreux traitements actuels des MICI, bien qu'efficaces au départ, peuvent entraîner des effets indésirables très rares mais graves et mortels comme des AVC, des cancers ou des infections respiratoires majeures. Pour les patients, ces risques représentent une épée de Damoclès. Avec notre solution, on tend à les libérer de ce poids* ».

30 M€ NÉCESSAIRE AVANT LES PREMIERS TESTS HUMAINS

Créée officiellement cet été, l'entreprise cofondée par les chercheurs bisontins Arnaud Beduneau (professeur de technologie pharmaceutique et Thomas Stalder (pharmacien hospitalier) est actuellement en phase initiale de développement. Notamment soutenue par la Satt Sayens et l'incubateur Deca-BFC, Oragen Therapeutic est en cours de réalisation

d'une première levée de fonds d'1M€, afin de financer la sélection du candidat médicament et les études précliniques de toxicité. La société estime ses besoins totaux de financements publics-privés à 30 M€ à 4 ans, pour espérer débiter les premiers tests cliniques sur des humains d'ici 2028. « *L'appui de Deca-BFC nous permet d'avancer plus rapidement à la fois sur la partie structuration de l'entreprise et sur la mise en relation avec des investisseurs. C'est un vrai plus !* ».

Bien que profondément ancré localement, l'ambition d'Oragen Therapeutic dépasse la région : « *Nous avons une volonté de mettre en avant la recherche locale et d'avoir une société à rayonnement mondial* », avance Henri Pierre. La société étudie également des partenariats industriels pour appliquer sa microparticule à d'autres cibles, comme le cancer colorectal et les maladies rares de l'intestin.

Frédéric Chevalier

décideurs



Ils bougent.

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'ANCT. Le 3 novembre, Henri Prévost a été nommé directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Diplômé d'un DEA de droit de la mer et d'une maîtrise de droit public, son expérience dans la Marine nationale, puis en tant que magistrat financier et dernièrement en tant que préfet de l'Yonne d'abord (2020-2022), puis dans la Marne (avril 2022-juillet 2025), lui ont permis d'acquérir une connaissance fine des territoires. Ses différentes missions en administration centrale et opérateur de l'État ont par ailleurs renforcé sa culture interministérielle des politiques publiques. Il succède à Stanislas Bourron.

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ?

Lancez-vous avec nous !



BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com



Faciliter sa transmission en misant sur la SCOP

Modèle entrepreneurial. Si le statut de SCOP séduit les créateurs d'entreprise, il revêt également un caractère attractif au moment de céder son activité. En s'appuyant sur l'accompagnement de la Fédération SCOP BTP et de l'Union Régionale des SCOP, cette transmission gagne en pérennité et en tranquillité d'esprit pour tous les acteurs impliqués.



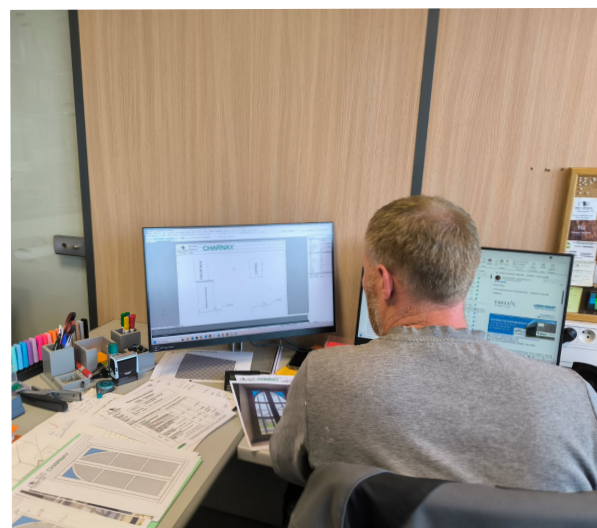
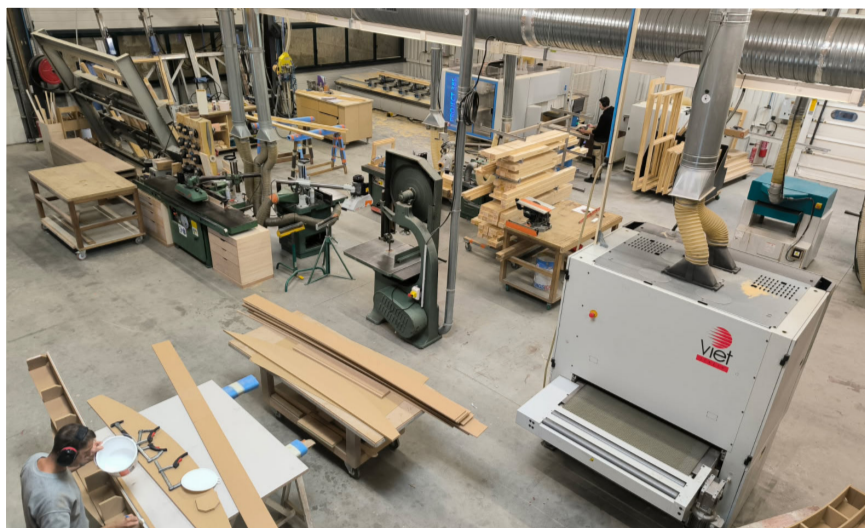
Le modèle de société coopérative et participative, qu'il soit sous forme de SA, SARL ou SAS, repose sur les salariés, associés majoritaires, et sur un fonctionnement démocratique. En France, le chiffre d'affaires des SCOP a connu une croissance de 6 % en 2024 tandis que les effectifs ont augmenté de 4 % l'an dernier. Des chiffres encourageants pour ce statut qui relève de l'économie sociale et solidaire. Encore plus en comparant le taux de pérennité de ces entreprises à cinq ans qui atteint 79 % contre 61 % pour l'ensemble des entreprises françaises. « Quand il s'agit d'une transmission, le taux de pérennité grimpe à 90 % à cinq ans », complète Samir Taleb, secrétaire général de la fédération des SCOP BTP, quand les transmissions d'entreprise traditionnelles perdurent à 72 % en moyenne.

L'EXEMPLE DERRIÈRE LES CHIFFRES

En 2019, Pascal Dhivert a souhaité faire valoir ses droits à la retraite et transmettre la menuiserie qu'il avait créée trente ans plus tôt. « Il n'y avait aucun repreneur dans la famille. Il n'a pas réellement exploré l'option d'un repreneur extérieur et s'est assez vite orienté vers l'alternative d'une reprise sous forme de SCOP. L'activité de menuiserie n'est pas une activité qui se revend facilement, surtout que l'on constate une pénurie dans les formations », explique Mélaïne Chevassus, assistante administrative de la menuiserie Dhivert et associée dans l'entreprise. Sur les 14 salariés, cinq ont aussi une casquette d'associés de l'entreprise. Désormais gérant, Cyrille Martin, 46 ans, a d'abord évolué au sein de l'entreprise dans laquelle il travaillait depuis son premier stage, près de trois décennies plus tôt. « Transmettre son activité à ses salariés sous forme de SCOP permet de conserver les savoir-faire. Par ailleurs, les salariés connaissent les clients et l'activité mieux que personne »,



Samir Taleb, secrétaire général de la fédération SCOP BTP-EST.



insiste Samir Taleb. Pour le secrétaire général, un cédant en mal de repreneur dispose pourtant d'une solution à portée de main et des conseils de la fédération SCOP BTP pour mener à bien le projet de transmission. « Nous apportons une expertise juridique sur les statuts, la réglementation spécifique aux entreprises du BTP mais aussi sur le droit social... ».

FINANCIÈREMENT RASSURANT

De son côté, Mélaïne Chevassus a rejoint l'aventure en 2020. « On m'a proposé de devenir associée. J'étais motivée par l'implication que je pouvais donner à l'entreprise et j'ai cru dans le potentiel de l'activité. J'ai aussi aimé le schéma

différent dans lequel il y a une sorte d'équité entre les salariés. Dans une SCOP, ce n'est pas une personne qui détient l'entreprise. Et même si le gérant porte un peu plus de responsabilités, on reste sur un pied d'égalité car on est tous dans le même bateau. » Comme elle, 68 % des salariés d'une SCOP deviennent également associés. « Quand il y a plusieurs repreneurs, c'est plus facile financièrement car la charge est partagée. Les salariés candidats à la reprise peuvent également bénéficier de subventions et de prêts spécifiques aux acteurs de l'économie sociale et solidaire », explique Samir Taleb.

Dans le cas de la menuiserie Dhivert, les associés ont acheté

des parts de l'entreprise mais la charge financière du rachat au cédant a été portée par l'entreprise elle-même. « C'est souple pour les associés puisque l'entreprise s'endette à notre place. La SCOP profite aussi de charges allégées grâce à son statut », précise Mélaïne Chevassus. Depuis sa reprise par les associés SCOP en 2019, la menuiserie semble afficher de meilleures performances et compte désormais 14 salariés.

UNE HISTOIRE DE PERSONNE

Si le modèle de la SCOP attise la curiosité d'un chef d'entreprise ou d'un salarié du BTP, la fédération vérifie avec les parties impliquées que le statut corres-

pond aux attentes de chacun. « Nous pouvons aussi bien guider les intervenants sur les statuts que sur le prix par exemple », souligne Samir Taleb.

Le responsable attire en premier lieu l'attention des candidats à la SCOP sur un point de vigilance. « Il faut identifier un porteur de projet, le futur dirigeant qui doit être nommé par l'ensemble des associés. Cette démarche se prépare en amont afin d'éviter qu'un salarié se retrouve propulsé dirigeant du jour au lendemain avec tout ce que cela entraîne. » Cette identification permet aussi de garantir une transmission saine et donc d'assurer la pérennité de l'activité sur le long terme.

À LA UNE

Oncologie : le CGFL héberge le 3^e Tep scan corps entier de France

Côte-d'Or. L'appareil, conçu par Siemens, divise le temps d'examen et la quantité de traceur administrée au patient, avec une sensibilité très supérieure au TEP Scan actuels. Pour les patients, c'est un parcours de soins amélioré. Pour les équipes, un outil diagnostique et thérapeutique incomparable qui ouvre également des voies de recherche dans la lutte contre les cancers.



De p u i s cet été, la région BFC est la troisième région française à posséder un Tep Scan corps entier, hébergé au Centre Georges-François Leclerc (CGFL). L'appareil, que les équipes médicales du centre oncologique qualifient de « *rupture technologique* », se présente sous la forme d'un tunnel sous lequel le patient prend place et non de l'anneau typique des Tep Scan couramment utilisés. La technologie permet l'acquisition en trois fois moins de temps d'images dynamiques de la diffusion du traceur radioactif injecté aux patients pour observer la présence de lésions sur l'ensemble du corps. Outre le gain de temps, la réduction du délai d'attente (24 h désormais au lieu de plus de trois semaines !), les bénéfices sont considérables pour les patients, explique le professeur Alexandre Cochet, responsable du département de médecine nucléaire au CGFL. « *La nouvelle architecture de cette machine permet d'améliorer considérablement la sensibilité, c'est-à-dire la capacité à capter l'information émise par le patient. Cette performance diagnostique est multipliée par 10 par rapport au Tep scan classique. Les patients passent trois fois moins de temps dans la machine. Donc c'est un gain en confort considérable pour eux. Par ailleurs, on a divisé par trois la quantité de radioactivité qu'on administre au patient. Ce qui représente également un gain en sécurité.* » Outre un parcours de soins à la fois plus sûr et plus rapide, donc moins traumatisant pour les patients, l'appareil ouvre de nouvelles voies de recherche pour les équipes médicales. « *Chez les patients qui souffrent de cancer, la présence de la maladie peut avoir également des répercussions sur le fonctionnement cérébral, sur le fonctionnement métabolique cardiaque. La mise en place de certains traitements peut également avoir des effets sur les différents organes. La possibilité de faire des acquisitions dynamiques corps entier va nous permettre de proposer des stratégies pour explorer ces connexions entre les différents organes et aller un petit peu plus*



Le Tep Scan corps entier hébergé au Centre Georges-François Leclerc (à droite sur la photo) est mutualisé avec le CHU Dijon-Bourgogne (au fond) au profit de tous les patients de la région. Crédit : JDP.



“ La réduction des inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins est une priorité absolue (...) Nous refusons le déterminisme géographique, nous refusons l'idée que l'excellence soit réservée à quelques-uns ! ”

PROFESSEUR CHARLES COUTANT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CGFL.

loin dans la compréhension des pathologies, et également des effets secondaires des traitements qu'on peut proposer aux patients. »

ACQUISITION COMMUNE...

Proposé par Siemens, l'outil a nécessité une dizaine d'années de R&D, et affiche donc un coût conséquent : 10 M€. Une somme supportée par le CGFL (organisme privé d'intérêt public) et également par le CHU Dijon-Bourgogne, les deux sites coopérant de longue date en cancérologie, mais aussi dans d'autres secteurs (cardiologie, gériatrie, génétique...). « *Ce projet est l'occasion de réinsister sur la proximité entre le CGFL et le CHU, appuie Freddy Servaux, directeur général du CHU Dijon-Bourgogne.*

10 M€

Le montant de l'investissement consenti par le CGFL et le CHU Dijon-Bourgogne pour l'acquisition du Tep Scan corps entier développé par Siemens

Proximité géographique certes, mais pas seulement. Nous portons conjointement les missions et les valeurs du service public. » Le choix d'acquérir en commun le Tep Scan corps entier, au-delà de renforcer les performances dans la lutte contre les cancers, est aussi, insiste le professeur Charles Coutant, directeur général du CGFL, l'illustration de la volonté partagée avec le CHU Dijon-Bourgogne d'égalité territoriale dans l'offre de soins. « *L'activité de médecine nucléaire du CGFL répond en effet aux besoins de nos deux établissements, aussi bien en ce qui concerne des activités cliniques que pour les thématiques de recherche portées dans cette discipline par les équipes des deux établissements. C'est donc*

bien naturellement que le CHU de Dijon-Bourgogne et le CGFL se sont associés au plan de financement de cette machine et qu'ils en partageront les résultats (...) La réduction des inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins est une priorité absolue. Notre région est vaste, diverse, rurale, fragile. Nous refusons le déterminisme géographique. Nous refusons l'idée que l'excellence soit réservée à quelques-uns. » Le CHU comme le CGFL envoient d'ailleurs régulièrement des professionnels pratiquer des actes dans des établissements en dehors de Dijon afin de tenter de résorber la fracture territoriale entre la capitale régionale et ses satellites.

... ET ASSUMÉE

Alors que le coût de fonctionnement annuel de l'appareil est estimé à 4 M€, son acquisition, à l'heure des restrictions budgétaires au niveau national, est également un véritable choix stratégique. Interrogé à ce sujet lors de la présentation officielle du Tep Scan, Alain Lalié, directeur général adjoint du CGFL, assume : « *Nous sommes face à un exercice un peu compliqué entre cette*

►►► exigence d'avoir des moyens suffisants pour bien soigner et des moyens qui coûtent relativement cher mais dont on a vu l'intérêt pour les patients et la nécessité de bien les utiliser. Par exemple, en consommant moins de FDG (le produit traqueur, Ndlr) grâce à ce nouvel outil. C'est bien pour les patients, mais c'est bien pour la collectivité aussi parce qu'on a moins de dépenses d'achat de produits qui coûtent cher. Il ne faut jamais oublier qu'on est comptable des fonds que la collectivité met à notre disposition. » « Je suis énormément les débats budgétaires, souligne Charles Coutant. Et il y a un axe dont on ne parle jamais, c'est celui de la pertinence des actes. C'est vraiment le travail que nous essayons de mettre en pratique ici. S'il y a besoin d'un Tep scanner, on le fait, mais si on n'en a pas besoin, il ne faut pas le faire à tout prix. C'est vrai pour l'ensemble des actes, qu'ils soient diagnostiques, thérapeutiques, etc. Je pense qu'il en va de la responsabilité collective de l'ensemble des prescripteurs. »

Emmanuelle de Jesus



“C'est un formidable outil de recherche clinique qui va nous permettre d'ouvrir nos horizons en ce qui concerne la compréhension des pathologies.»

PROFESSEUR ALEXANDRE COCHET
RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE NUCLÉAIRE AU CGFL

4
M€

Le coût annuel de fonctionnement de l'appareil.



Pauline Leo cadre de santé du département de médecine nucléaire du CGFL : « Siemens est venu cet été et on a eu la chance de pouvoir être formés en deux sessions pour que l'intégralité des équipes soit formée au mieux. On a vraiment travaillé main dans la main avec les ingénieurs d'application pour qu'on ait un parcours patient qui ressemble à la médecine nucléaire du CGFL et pas calqué sur celui des autres sites où la machine avait déjà été installée précédemment. »
Crédit : JDP.



FREDDY SERVEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHU DIJON BOURGOGNE



FG.
FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

Julien Gillotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

Yonne. L'usine Prysmian de Gron dans l'Yonne, site clé du leader mondial des câbles, poursuit son développement jusqu'en 2027 sur deux axes : un investissement majeur de 200 M€ et la technologie P-Laser.

Prysmian Gron : une usine en plein boom



Depuis 2021, l'usine Prysmian de Gron déploie un plan d'investissement de plus de 200 M€ sur son site, avec un objectif clair : accroître la capacité de production de 35.000 tonnes de câbles par an (entre 2008 et 2023) à 80.000 tonnes de câbles par an. Cet effort massif témoigne de la volonté du groupe de répondre à la demande croissante en infrastructures électriques à haute performance mais également d'accompagner la transition énergétique, tant sur les process de fabrication que sur le site lui-même.

L'entreprise gronoise est en effet en pleine expansion, en termes d'activités mais également d'espaces. Hormis l'acquisition de terrains autour du site, utilisés comme espaces de stockage, le site prévoit une hausse de sa surface de bâtiments d'usine de 75 %, actuellement de 40.000 m². Une évolution qui devrait entraîner une hausse des effectifs : aujourd'hui de 400 salariés en CDI et de 200 intérimaires. En temps normal, l'entreprise vise 20 % d'intérimaires : « là on est au-dessus parce qu'on vit un accroissement d'activités très important, sur les dix dernières années », souligne Arnaud Jully, directeur de l'usine. Le site prévoit d'embaucher 210 personnes supplémentaires d'ici 2027, soit 180 ouvriers et 30 cadres et techniciens.

LA TECHNOLOGIE P-LASER, UNE INNOVATION MAJEURE

Au cœur de cette montée en puissance, le site de Gron développe et produit une technologie de pointe : le câble haute tension P-Laser. Lancée en production en 2021, cette solution se distingue par l'utilisa-



tion d'un nouvel isolant entièrement recyclable. « On a une de nos lignes de production qui tourne complètement sur ce produit-là. Et fin d'année prochaine, trois de nos lignes de production lui seront dédiés à 100 % », ajoute le directeur.

Contrairement aux câbles classiques, la partie isolante, reconnaissable à sa teinte blanche, est conçue à partir d'un matériau innovant permettant un recyclage à 100 %, le polypropylène (PP), tout en garantissant des performances électriques optimales.

Cette innovation s'inscrit dans une stratégie de développement axée sur les produits, avec pour objectif de réduire l'empreinte carbone de

l'usine. Grâce à cette orientation, Prysmian Gron s'affirme comme un acteur clé de la décarbonation de la filière électrique, en conjuguant performance technologique et responsabilité environnementale, et se distingue de la concurrence. En 2023, câble P-Laser a déjà été choisi pour le projet du German Corridor (+1,8 Mds€) : cette ligne s'étend sur 700 km, de Wilster dans le Schleswig-Holstein au nord-ouest de Hambourg jusqu'au point de jonction sud à Bergheimfeld, en Bavière. C'est la plus longue liaison électrique souterraine au monde, en courant continu.

Texte et photos Floriane Boivin



Côte-d'Or. Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès lance sa charte d'engagement pour le tourisme d'affaires.

Dijon structure son tourisme d'affaires



Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès franchit une nouvelle étape dans le développement du tourisme d'affaires avec la création d'une charte d'engagement, dont la première a été signée officiellement mercredi 12 novembre, par Romain Méheut, directeur général de l'hôtel Mercure Dijon Centre Clémenceau, en présence d'Alexander Krips, directeur opérationnel des hôtels Bourgogne Qualité. L'établissement devient ainsi le premier partenaire signataire d'une démarche appelée à s'élargir dans les prochaines

semaines à l'ensemble des prestataires du territoire. Élaborée en concertation avec les acteurs du secteur, la charte fédère les professionnels du tourisme d'affaires autour d'une même ambition : faire de Dijon une destination de référence pour les meetings, les conférences et autres team building. Elle formalise les engagements réciproques entre le Bureau des Congrès et ses partenaires et repose sur trois piliers : la qualité d'accueil et d'organisation des événements professionnels, la coopération locale et la visibilité collective, l'engagement durable et la valorisation des savoir-faire dijonnais. Lancée en

2024, la structuration du Bureau des Congrès de Dijon a déjà permis de positionner la métropole comme une destination montante du tourisme d'affaires, en lien étroit avec ses filières d'excellence (santé, agroalimentaire, transition énergétique, numérique). « Nous partageons pleinement cette vision d'un tourisme d'affaires collaboratif et exigeant. Cette charte donne un cadre clair à une ambition commune : accueillir mieux, ensemble », affirme Sladana Zivkovic, présidente de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès.

Frédéric Chevalier

PRENEZ LE POUVOIR SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Produisez - Stockez - Pilotez = ÉCONOMISEZ

L'EXPERT LOCAL DU GROUPE silicéo

09 70 02 52 63

www.ecopart.fr

COLLECTIVITÉS

L'Yonne rêve d'une plateforme commune des secours

Yonne. Le 30 septembre, un comité de pilotage élargi s'est réuni à Auxerre afin de lancer les travaux nécessaires à l'émergence d'un centre de traitement et de régulation des appels (CTRA). Un outil mutualisé et interconnecté qui rapprocherait « physiquement et techniquement » les services d'urgence du 15 et du 18.



De ce côté-ci de la Bourgogne où les dissensions politiques sont légion, rarement un sujet aura réuni un tel consensus. Depuis près d'une décennie, en effet, la majorité des élus locaux militent ardemment pour la création d'un centre coordonné, qui traiterait conjointement les appels d'urgence destinés aux équipes locales du Service d'aide médicale urgente (Samu) et à celles du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Avec un double objectif louable : une meilleure coordination des actions et une amélioration de la prise en charge des victimes. « Des plateformes communes existent depuis 30 ans dans d'autres départements et ont prouvé leur efficacité », martèle Christophe Bonnefond, le président des sapeurs-pompiers de l'Yonne, infatigable défenseur du dossier.

Cette mobilisation inédite a trouvé une vigueur nouvelle en 2020 alors que l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS-BFC) menaçait de sacrifier sur l'autel de la rationalisation des coûts le Samu de l'Yonne pour le rapatrier - sans autre forme de procès - à Dijon. L'adoption de plus 300 délibérations dénonçant cette décision incompréhensible conjuguée à une crise sanitaire inopinée amènera l'autorité compétente à écarter cette disposition dans le nouveau Projet régional de santé. Cinq ans après, l'idée d'un rapprochement entre le 15 et le 18 n'a donc jamais aussi prégnante. Emmené par le conseil départemental de l'Yonne, le comité de pilotage réunissant la

préfecture, l'ARS-BFC, le Sdis, le groupement hospitalier du territoire (GHT) Unyon et la ville d'Auxerre, a d'ailleurs jeté les fondements de cette future « plateforme commune 15-18 », fin septembre, espérant une inauguration à l'horizon 2029.

VOLONTÉ POLITIQUE

N'entraînant aucune modification statutaire des agents et n'altérant en rien leur mission, la création de ce CTRA aura néanmoins plusieurs conséquences comme le déploiement d'outils numériques partagés et de procédures identiques destinés à apporter une plus grande efficacité à la régulation médicale. « Avec le temps, une culture commune va émerger afin de répondre au mieux aux urgences même si chaque service va conserver ses prérogatives professionnelles. » Pour l'implantation de cette nouvelle structure, plusieurs pistes sont à l'étude telles que le centre de traitement des appels (CTA) du Sdis, avenue du Général de Gaulle. Un site fortement dégradé qui nécessiterait d'importants travaux. Côté investissement : pas moins de 5 à 6 M€ devront être mobilisés.

Néanmoins, le président de l'assemblée départementale, Grégory Dorte, en est convaincu : « Les planètes sont alignées et il faut, à présent, battre le fer pendant qu'il est encore chaud ! C'est certes un dossier compliqué dans une période compliquée mais il y a une réelle volonté politique que ce projet aboutisse. Il en va, d'une part, de la santé des Icaunais mais ce n'est pas seulement un projet d'infrastructure d'intervention. C'est également un programme de réaménagement du territoire, au moins, à l'échelle de la ville



Fervent défenseur de la « plateforme commune 15-18 » qui doit devenir opérationnelle en 2029 et améliorer la prise en charge des victimes, le président du conseil départemental de l'Yonne, Grégory Dorte, y voit en outre un élément supplémentaire d'attractivité territoriale. Crédit : JDP.

d'Auxerre. Nous allons donc étudier conjointement quelle est la meilleure implantation. »

L'EXEMPLE HAUT-SAVOYARD

Si Christophe Bonnefond et Grégory Dorte sont si enthousiastes à l'idée que cette « plateforme commune 15-18 » puisse enfin se concrétiser dans le département - au même titre que la vingtaine de mutualisation qui fonctionne déjà sur l'ensemble du territoire national - c'est qu'ils ont en tête l'exemple d'Annecy où sont centralisés depuis 1996 les appels du 15, du 18 et même du 112. Un dispositif qui a fait largement ses preuves en matière de

santé publique puisqu'il permet une prise en charge plus rapide et une meilleure orientation des victimes. « Le temps d'engagement des secours peut, selon les cas, baisser en moyenne de près d'une minute pour chaque intervention », précise le président du conseil départemental. En cas de crise cardiaque ou d'AVC, par exemple, en une minute, vous pouvez sauver des vies... »

En Haute-Savoie, l'interopérabilité et la mise en commun des ressources ont été depuis la création du CTRA 74 largement étendu puisque l'Association des transports sanitaires urgents (Atsu 74) en 2002, l'Association des

médecins libéraux pour l'urgence (Amlu 74) en 2004 et les urgences sociales, communément appelées le 115, en 2008, ont intégré le dispositif. Parallèlement, même s'ils ne se trouvent pas sur la plateforme commune, d'autres services d'urgence comme la Gendarmerie nationale ou la Direction des voiries et des transports (DVT) du conseil départemental local utilisent le même outil informatique, fluidifiant et rationalisant les interventions. Un dispositif efficient dont se prend à rêver le département de l'Yonne.

Stéphane Bourdier



EN 2025

France Bleu Bourgogne

CHANGE DE NOM

ici

Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité.

Pour vous accompagner chaque jour.

Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

Opinions

Mise en vente de l'usine JTEKT

Guillaume Ruet, maire de Chevigny-Saint-Sauveur

J'ai appris dans la presse que la direction de JTEKT avait annoncé à ses salariés que ses usines françaises, dont celle de Chevigny-Saint-Sauveur, étaient en vente.

Je suis extrêmement préoccupé par cette annonce. D'autant plus qu'elle intervient après la mise en œuvre d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) initié fin mars par JTEKT Europe, qui impliquait la suppression de 85

postes de travail (sur 550) sur le site de Chevigny-Saint-Sauveur. Je souhaite apporter tout mon soutien et ma solidarité aux salariés de JTEKT et à leur famille, légitimement inquiets quant à leur avenir. Je demande à la direction de JTEKT Europe de faire toute la lumière sur cette mise en vente, notamment au regard du PSE initié au printemps dernier et sur les perspectives liées aux emplois sur le site chevignois. La Ville

de Chevigny-Saint-Sauveur, en concert avec Dijon Métropole, sera très vigilante au choix du repreneur de l'usine de Chevigny et à ses perspectives d'investissements et de maintien des emplois locaux.

J'ai écrit ce matin au Ministre de l'Industrie, Sébastien Martin, lui demandant de faire preuve, avec les services de l'Etat, de la plus grande vigilance sur ce dossier. »

Solidarité menacée au CD 21

Christophe Avena et Céline Tonot, président et vice-présidente du Groupe Côte-d'Or Terres d'Avenir

Le groupe d'opposition de gauche au Conseil départemental, Côte-d'Or Terres d'Avenir, dénonce des coupes budgétaires incompréhensibles dans un contexte de crise sociale : une baisse de 100.000 € des subventions aux associations d'aide alimentaire, une réduction de 400.000 € des crédits du dispositif d'aide au retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Ces décisions interviennent alors que les besoins explosent sur le terrain, le taux de pauvreté est au plus haut en France depuis 30 ans, 62.000 Côte-d'Oriens vivent sous le seuil de pauvreté. Les associations d'aide alimentaire - Restos du Cœur, Croix-Rouge,

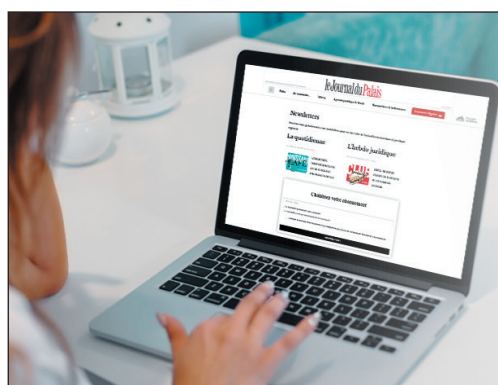
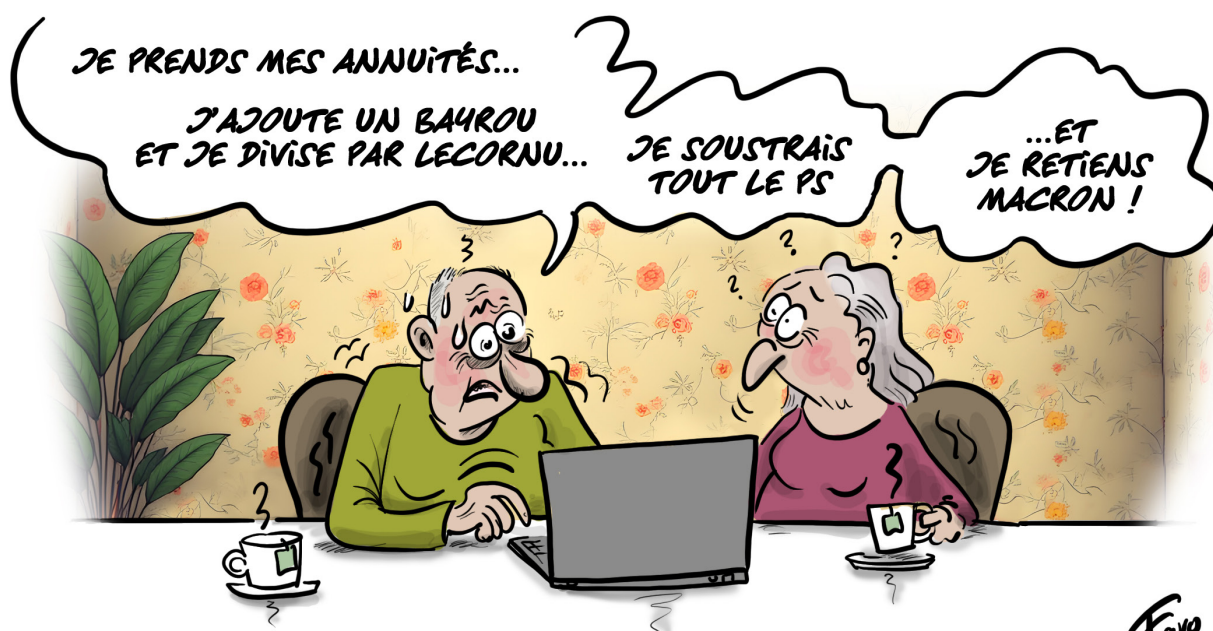
Secours populaire, Banque alimentaire - déjà en difficulté financière, font face à une hausse sans précédent des demandes.

Dans le même temps, la Côte-d'Or compte un nombre croissant de bénéficiaires du RSA, signe des difficultés persistantes rencontrées par de nombreux ménages pour retrouver un emploi stable. Réduire les crédits consacrés à leur accompagnement professionnel, c'est affaiblir leurs chances de retour à l'emploi et creuser les inégalités sociales dans notre département. Pour le groupe Côte-d'Or Terres d'Avenir, ces baisses budgétaires envoient un signal politique très préoccupant : « Est-ce ainsi que nous luttons contre

la précarité, est-ce ainsi que nous soutenons le pouvoir d'achat, est-ce ainsi que nous incarnons la solidarité départementale, je ne le crois pas », dénonce Christophe Avena. Les élus du groupe rappellent que le département est chef de file de l'action sociale et de l'insertion, et qu'à ce titre, il a la responsabilité morale et politique de protéger les plus fragiles, et non de réduire les dispositifs qui leur sont destinés. Le groupe Côte-d'Or Terres d'Avenir appelle le Président du Conseil départemental à revenir sur ces décisions injustifiées, à rétablir les crédits supprimés et à ouvrir un dialogue immédiat avec les associations et acteurs de l'insertion.

Le regard de Faro

CALCULEZ L'ÂGE DE VOTRE DÉPART À LA RETRAITE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

« Chèque it out »



Y'a pas à dire, Donald Trump est unique. Alors qu'il vient de se prendre quelques revers, électoraux d'abord (l'élection de Zohran Mamdani à New York, celles des démocrates Mikie Sherrill dans le New

Jersey et de l'ancienne agente de la CIA Abigail Spanb en Virginie, soit un musulman et deux femmes, c'est rude) et que la Cour Suprême, supposée à sa botte, discute l'efficacité de son dispositif Trumponomics (réduction massive des dépenses publiques, libéralisation à tous crins de l'économie) et remet en question la légalité des droits de douanes décidés par l'exécutif au nom de l'urgence nationale, que fait-il ? Il distribue des sous. « Un dividende d'au moins 2.000 dollars par personne », a-t-il annoncé sur son réseau Truth Social. Cranberry sur la dinde (la version US de notre cerise sur le gâteau, c'est bientôt Thanksgiving outre-Atlantique), ce dividende, American People Only, ne sera pas versé aux « personnes aux plus hauts revenus », c'est-à-dire l'essentiel de ceux avec qui il joue au golf quand il ne signe pas des ordonnances et des décrets. Ce dividende, prélevé sur la cassette des droits de douane (215 Mds\$ aux dernières nouvelles) pourrait prendre la forme de « baisses d'impôts qui figurent à l'agenda du président : pas de taxes sur les pourboires, heures supplémentaires défiscalisées, déductibilité des crédits automobiles », a nuancé le secrétaire au Trésor Scott Bessent, interrogé sur ABC. On ne verra donc pas Donald Trump affublé d'un bonnet rouge distribuant des chèques à son peuple. On ne verra peut-être même pas de chèque du tout, la même promesse avait été faite par Elon Musk lors de son passage à la tête du département de l'efficacité gouvernementale (lui parlait d'ailleurs de 5.000 \$) et puis plus rien, la promesse s'est évanouie en même temps que la bromance entre les deux hommes... Donc, chers Américains qui croyaient encore aux discours des candidats en campagne, avant de contracter un crédit, consultez votre compte en banque et « chèque » it out, comme on dit là-bas. Quant à nous, eh ben... il n'y a pas de débat budgétaire prévu ce week-end à l'heure où j'écris ces lignes en ce vendredi 14 novembre et m'est avis que ce n'est pas demain la veille que, pour prouver l'efficacité d'une politique, on nous rendra des sous pour nous convaincre...

Le coin bouquins

TRANSPARENCE SALARIALE : GUIDE DE SURVIE POUR DIRIGEANTS



À première vue, la directive européenne sur la transparence des rémunérations ressemble à une contrainte de plus. Beaucoup y voient une usine à gaz, un chantier supplémentaire sans visibilité ni pilote. Mais si ce texte posait, en réalité, les bonnes questions ? Faut-il tout dire, à qui, et comment ? Faut-il viser l'égalité, ou garantir l'équité ? Comment éviter les tensions sans renoncer à piloter ? Ce livre propose un guide de survie stratégique. Ni plaidoyer dogmatique, ni manuel technocratique : une approche structurée, réaliste, incarnée. L'objectif est clair : transformer une contrainte légale en levier de confiance, de reconnaissance et de performance.

♦ Éditions de l'Oxymore, 12,90 €



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Avis d'attribution

MAIRIE DE BELLEFOND

Avis attribution

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE BELLEFOND, Mr le Maire, 7 rue des Ecoles - 21490 BELLEFOND. Tél. : 03.80.23.80.31. Courriel : mairie.bellefond21@wanadoo.fr.
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
Type d'organisme : Collectivité territoriale.
Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques.
OBJET DU MARCHÉ : Aménagement d'un Parc boisé au centre du village.
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
Mode de passation : La procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Type et forme de contrat : il s'agit d'un marché ordinaire
CRITERES DE SELECTION DES OFFRES
Le jugement des offres a été effectué selon les critères du règlement de la consultation.
ADJUDICATION
LOT UNIQUE : Aménagements paysagers
Entreprise : ID VERDE
Montant ht : 508.567.06 € HT.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Date d'attribution : 10 septembre 2025.
Date d'envoi de l'avis à la publication 10 novembre 2025.
L2505663

Appel d'offres

COMMUNE D'ANTHEUIL

Appel d'offres pour un marché de travaux

Commune d'ANTHEUIL, 21360 - 1 place de la mairie. Aurélie SEGUIN, Maire. 06.41.12.88.02. mairie-antheuil21@wanadoo.fr.
Objet du marché : Travaux réseau d'eau potable, remplacement des canalisations PVC.
Tranche ferme :
- 500 ml diamètre 53/63 mm ;
- 200 ml diamètre 42/50 mm.
Tranche optionnelle : changement de 40 compteurs, branchement et fournitures.
Visite sur place obligatoire sur rendez-vous.
Date de l'envoi de la publication : Vendredi 07 novembre 2025.
Date et heure de limite de réception des plis : Mardi 02 décembre 2025 à 17h00.
Réception des offres par courrier et/ou par mail
L2505574

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

RBANDCO

Par acte SSP du 10/10/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RBANDCO.
Objet social : Consultant dans le domaine de la désinsectisation, apporteur d'affaire, conseil pour les professionnels, services administratifs pour le compte de professionnel.
Siège social : 2, Cité Verdun - 21500 MONTBARD.
Capital : 1 €. Durée : 99 ans.
Président : M. BETTINI Raphaël, Angel, Romain, Léo, demeurant 2 Cité Verdun - 21500 MONTBARD.
Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2505105

BOURGOGNE ARTISAN

Par acte SSP du 12/11/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : BOURGOGNE ARTISAN.
OBJET SOCIAL : Travaux d'électricité générale et dépannages afférents à cette activité.
SIÈGE SOCIAL : 1 route de Clavoillon - 21360 BESSEY EN CHAUME.
CAPITAL : 1.000 €. DURÉE : 99 ans.
GÉRANCE : M. DEREUCK Anthony, demeurant 1 route de Clavoillon - 21360 BESSEY EN CHAUME ; M. DEREUCK Raphaël, demeurant 14 impasse de l'Ouillette - 21200 BEAUNE.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. L2505742

SCI LA POULOTTE

Par acte SSP du 16 octobre 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LA POULOTTE
Siège social : 26 B Rue Pasteur 21160 COUCHEY Durée : 99 ans Capital : mille euros (1.000,00 €) Objet social :
- L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, - La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, - La prise de participation dans des sociétés d'investissements immobiliers notamment dans des SCPI, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Gérance : Monsieur Johann ROBERT, demeurant 26 B RUE PASTEUR 21160 COUCHEY Monsieur Maxime MARTRE, demeurant 26 B Rue Pasteur 21160 COUCHEY Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de DIJON. L2505106

SOFTTRUST

Par acte SSP du 01/11/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SOFTTRUST.
Objet social : Conseil en systèmes et logiciels informatiques.
Siège social : 16 rue Morel Retz - 21000 DIJON.
Capital : 1.000 €. Durée : 99 ans.
Président : M. LELIEVRE Thomas Corentin Pierre, demeurant 16 rue Morel Retz - 21000 DIJON.
Admission aux assemblées et droits de votes : Règles de majorité.
Clause d'agrément : Clause d'agrément des cessions d'actions.
Immatriculation au R.C.S. de Dijon. L2505485

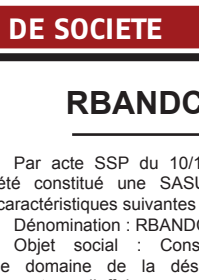
FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CENTRE AUTO MOBILITE 21

Constitution

Aux termes d'un acte SSP du 07/11/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 1 000 euros, dénommée CENTRE AUTO MOBILITE 21, ayant pour objet social l'entretien, la réparation, la mécanique, la peinture, la préparation, la remise en état de tous véhicules motorisés ; la vente, la pose, la dépose et la réparation pneumatiques et parebrises pour tous véhicules motorisés ; l'entretien, la réparation, la préparation, la mécanique, la remise en état de tous vélos et trottinettes, mécaniques ou électriques ; l'aménagement et l'équipement de tous véhicules motorisés ; l'achat et la revente de toutes pièces mécaniques ou produits dérivés.
Son siège social est fixé 5 Rue de la Vignotte, 21490 SAINT-JULIEN.
Le Président est M. Hugo GIGANT demeurant 2 Rue du Clos Vougeot, 21240 TALANT ;
Le Directeur Général est M. Carmel CHAILLOT demeurant 1 Rue des Coteaux du Moulin, 21490 BRETIGNY.
Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.
Toute transmission de titres est soumise à agrément.
L2505718



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

MGD

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Chemin de la Place
21310 NOIRON SUR BEZE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé
électroniquement le 07 novembre 2025,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
unipersonnelle

Dénomination : MGD
Siège : 4 Chemin de la Place,
21310 NOIRON SUR BEZE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans
à compter de son immatriculation au
Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : La prise de participation,
la détention et la gestion de titres,
d'actions ou de parts sociales, dans
toutes sociétés constituées ou à
constituer sous quelque forme que
ce soit et quelles que soient leurs
activités ;

L'activité de société holding
animatrice par la définition et la mise
en œuvre de la politique générale
du groupe, l'animation des sociétés
qu'elle contrôle exclusivement ou
conjointement sur lesquelles elle
exerce une influence notable en
participant activement à la définition
de leurs objectifs et de leur politique
économique ;

La participation active à la définition
et à la conduite de la politique du
groupe, le contrôle des filiales et la
gestion de la politique stratégique des
filiales ;

La prestation de tous services
se rapportant aux activités ci-
dessus notamment de services
de management, administratifs,
juridiques, comptables, commerciaux,
financiers, informatiques, techniques,
de ressources humaines, de formation,
d'études au profit des sociétés du
groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au
sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la
gestion et la cession de tous titres de
participation et de placement ;

Exercice du droit de vote : Tout
associé peut participer aux décisions
collectives sur justification de son
identité et de l'inscription en compte
de ses actions au deuxième jour ouvré
avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions
légales, chaque associé dispose
d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

Transmission des actions : La
cession des actions de l'associé unique
est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à
l'exception des cessions aux associés,
sont soumises à l'agrément de la
collectivité des associés.

Président :

Madame Magdalena DEBROSSE,
demeurant 4 Chemin de la Place,
21310 NOIRON SUR BEZE

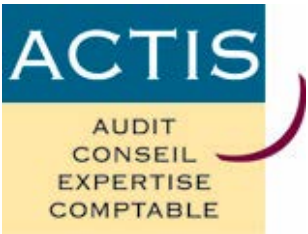
La Société sera immatriculée
au Registre du commerce
et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS : La Présidente.
L2505593

MATIERE BRUTE

Avis est donné de la constitution au
RCS DIJON de la société MATIERE
BRUTE, SARL au capital de 1 000 euros,
Durée : 99 ans, Siège social : 1 Rue
de Rougemont 21500 BUFFON, Objet
social : Tous travaux de maçonnerie,
de terrassement, de revêtements de
sols et murs, décoration d'intérieur,
d'électricité, de plomberie, de
chauffage, de démolition, de rénovation
de façades, de couvreur, de zingueur,
de charpentier, de récupération
matériaux ancien et revente,
de sablage, d'aérogommage, de peinture,
de menuiserie, d'agencement, de pose
de cuisine, de rénovation, d'étanchéité,
de pisciniste, de paysagiste . Les
gérants sont Monsieur Madame
Stéphanie DUVIGNON et Monsieur
Mathieu MUNIER, demeurant tous
deux 1 Rue de Rougemont 21500
BUFFON.

Pour avis : La gérance
L2505654



SARL AVDOYAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 1B avenue Maréchal
Foch

21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à DIJON du 12/11/2025,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à
responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL
AVDOYAN.

Siège social : 1B Avenue Maréchal
Foch - 21000 DIJON.

Objet social : - Exploitation, d'un
ou plusieurs fonds de commerce de
restaurant, salon de thé, vente de plats
et boissons à emporter, brasserie, débit
de boissons,

- La participation de la Société,
par tous moyens, directement ou
indirectement, dans toutes opérations
pouvant se rattacher à son objet par
voie de création de sociétés nouvelles,
d'apport, de souscription ou d'achat de
titres ou droits sociaux, de fusion ou
autrement, de création, d'acquisition,
de location, de prise en location-
gérance de tous fonds de commerce ou
établissements ; la prise, l'acquisition,
l'exploitation ou la cession de tous
procédés et brevets concernant ces
activités ;

- Et généralement, toutes opérations
industrielles, commerciales, financières,
civiles, mobilières ou immobilières,
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet social ou à tout
objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la Société au Registre du commerce
et des sociétés.

Capital social : 3.000 €.

Gérance : M. Samvel AVDOYAN
demeurant 53 D rue du Tire Pesseau
- 21000 DIJON

Immatriculation de la société au
Registre du commerce et des sociétés
de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2505717

PLOMCHAUF

Aux termes d'un acte sous seing
privé en date du 07/11/2025, il a été
constitué une Société civile présentant
les caractéristiques suivantes.
Dénomination sociale : PLOMCHAUF,
Capital : 33.000 €. Siège social : 3, rue
sur le Val - FONTAINE LES DIJON
(21121) Objet : l'acquisition, la propriété,
la mise en valeur, l'administration et
l'exploitation, l'attribution en jouissance
de tout immeuble et droit immobilier ;
L'édification de tout immeuble à usage
d'habitation la vente en totalité ou
par fraction dudit immeuble l La mise
à disposition de ses associés l La
propriété et la gestion d'un portefeuille
de valeurs mobilières, de droits sociaux
ou tous autres titres ; Tout placement
de capitaux sous toute forme et toute
opération financière mobilière ou
immobilière ; La propriété et la gestion
de tous biens mobiliers ; La cession
des biens dont elle sera propriétaire
pour autant toutefois qu'elle ne porte
pas atteinte au caractère civil de la
Société. Et généralement, toutes
déclarations civiles pouvant se
rattacher directement ou indirectement
à cet objet et ne modifiant pas le
caractère civil de la société. Durée : 99
ans. Gérance : Marie-Pierre LAMBERT
épouse CRESSENVILLE demeurant à
FONTAINE LES DIJON (21121) 3, rue
sur le Val et Christophe LAMBERT
demeurant à AUREILLE (13930), 8,
chemin du pont d'Etienne, gérants
statutaires de la société pour une
durée non limitée, immatriculation au
RCS DIJON. Marie-Pierre LAMBERT
épouse CRESSENVILLE et Christophe
LAMBERT.
L2505719



LEGI CONSEILS

BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

NHM DOMAINE
DE MESSIGNY

Société civile immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège social : CD 996
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Avis de constitution

ASSP du 13/11/2025, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes : Forme :
SCI - Dénomination : NHM DOMAINE
DE MESSIGNY - Siège : CD 996
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
- Objet : l'acquisition d'un immeuble,
l'administration et l'exploitation par bail,
location ou autrement dudit immeuble et
de tous autres immeubles bâtis ou non
dont elle pourrait devenir propriétaire
ultérieurement, par voie d'acquisition,
échange, apport ou autrement ; la mise
à disposition gratuite au profit des
associés de tous terrains, immeubles
et biens immobiliers ; éventuellement
et exceptionnellement l'aliénation du
ou des immeubles devenus inutiles
à la Société, au moyen de vente,
échange ou apport en société ; l'octroi
de toute garantie immobilière portant
sur tout ou partie du patrimoine social,
afin de garantir notamment tout prêt
bancaire, y compris au profit d'autres
propriétaires ; et généralement toutes
opérations quelconques pouvant se
rattacher directement ou indirectement
à l'objet ci-dessus défini, pourvu que
ces opérations ne modifient pas le
caractère civil de la Société - Durée : 99
ans - Capital : 2 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire
- Gérance : la Société NCA HOLDING
ayant son siège social CD 996 21380
MESSIGNY ET VANTOUX - Clauses
relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas,
agrément obtenu à l'unanimité des
associés - Immatriculation de la Société
au RCS de DIJON
L2505749



DU MEIX VERRON

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte
sous seing privé :
Dénomination : DU MEIX VERRON.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : Meix Verron - 21170
LAPERRIERE SUR SAONE.
Objet : L'acquisition d'immeubles
et/ou droits immobiliers à usage
commercial, professionnel ou
d'habitation et de tous droits de
jouissance en vue de la location ; le
recours à tous modes de financement
en vue de ces acquisitions, la gestion et
l'administration desdits biens.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10.000 €.
Cession de parts et agrément : Les
transmissions des parts entre vifs
s'effectuent librement entre associés.
Toutes les autres transmissions sont
soumises à l'agrément de la majorité en
nombre des associés représentant au
moins les ¾ des parts sociales.
Gérant : Monsieur Laurent CETRE,
demeurant 10 rue du Chausseux
- 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.
Gérant : Monsieur Martial CETRE,
demeurant 10 rue du Chausseux
- 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.
La société sera immatriculée au
R.C.S. de DIJON.
L2505587

AUDIAURIS

Avis est donné de la constitution d'une
Société présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : AUDIAURIS.

Forme : Société à responsabilité
limitée.

Capital : 5.000,00 €.

Siège social : 5 rue Bernard Lecache
- 21300 CHENÔVE.

Objet : La Société a pour objet :
- la vente et l'adaptation de prothèses
auditives, d'aides à la communication et
de protections anti-bruit ;
- la participation de la Société, par
tous moyens, dans toutes opérations
pouvant se rapporter à son objet par
voie de création de sociétés nouvelles,
de souscriptions ou d'achat de titres ou
droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes
opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet ci-dessus ou à
tous objets similaires ou connexes, de
nature à favoriser sa réalisation, son
développement ou son extension.

Durée : 99 années.

Gérance :

- Madame Inès DUBREUIL ;
- Monsieur Christophe HALLER
pour une durée illimitée
Immatriculation : au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis.

L2505435

MODIFICATION

DE STATUTS

GAUSSEL MAROIX

Société en nom collectif
au capital de 85.188,07 Euros
Siège social : 1523 Chemin de Russan
30000 NIMES
Transféré à 3 rue de Dijon
21310 MIREBEAU SUR BEZE
383 305 380 R.C.S. Nimes

Par décision du 29 septembre 2025,
l'Assemblée Générale de la société
GAUSSEL MAROIX, société en nom
collectif, a transféré le siège social au 3
rue de Dijon - 21310 MIREBEAU SUR
BEZE à compter du 29 septembre 2025
et a modifié en conséquence l'article 4
des statuts, relatif au siège social. La
Société sous le numéro 383 305 380
sera radiée du Registre du commerce
et des sociétés de NIMES, et fera
l'objet d'une nouvelle immatriculation
au Registre du commerce et des
sociétés de DIJON. Gérance : ALPHAE
HOLDING, immatriculée sous le
numéro unique 529 255 077, dont le
siège était au 1523 Chemin de Russan
- 30000 NIMES et en cours de transfert
au 3 rue de Dijon - 21310 MIREBEAU
SUR BEZE.

Pour avis : La Gérance.

L2505659

2GM-MORVAN

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 Chemin des Adieux,
21530 LA ROCHE EN BRENIL
844 919 381 RCS Dijon

L'AGO en date du 30/09/2025, il
résulte que la SAS DTMS-MORVAN,
au capital de 301 000 €, dont le siège
social est 6, chemin des adieux, 21530
LA ROCHE EN BRENIL, RCS DIJON
829 118 082, a été nommée en qualité
de Présidente en remplacement de
M. Stéphane GODESTDESMOLINS,
démissionnaire.

Pour avis : Le président

L2505586

AZ - PROJETS

Société par actions simplifiée à associé
unique
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 24 rue du Chapitre
21220 FIXIN
823 224 043 R.C.S. Dijon

L2505589

Aux termes d'une décision en date
du 20 octobre 2025, l'Associé Unique
a décidé :
- de transférer le siège social du
24 rue du Chapitre - 21220 FIXIN au
151 avenue des Castanes - 84210
PERNES LES FONTAINES à compter
du 1^{er} octobre 2025 et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.

L2505589

GEMECA

EURL au capital de 52.500 Euros
Siège social :
15 rue de la Vignotte
21490 ST JULIEN
529 617 367 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du
29/10/2025, il a été décidé de modifier,
à compter du 29/10/2025, l'objet social
comme suit : «La Société a pour
objet directement ou indirectement,
tant en France qu'à l'étranger : - Le
dépannage, la maintenance d'engins et
de matériels utilisés sur les chantiers ;
- Achat, vente, location de véhicules
autos, motos, bicyclettes, tracteurs ;
- Réparation, entretien de machines
industrielles et de véhicules sus nommé
en atelier ou sur site ; - Vente de pièces
ou fournitures concernant l'intitulé ;
- Usinage et fabrication de pièces ; Pour
réaliser cet objet, la société pourra :
- Créer, acquérir, vendre, échanger,
prendre ou donner à bail, avec ou
sans promesse de vente, gérer et
exploiter, directement ou indirectement,
tous établissements industriels ou
commerciaux, toutes usines, tous
chantiers et locaux quelconques, tous
objets mobiliers et matériels. - Obtenir
ou acquérir tous brevets, licences,
procédés, et marques de fabrique, les
exploiter, céder ou apporter, concéder
toutes licences d'exploitation en tous
pays. - Et généralement, faire toutes
opérations commerciales, industrielles,
financières, mobilières ou immobilières,
pouvant se rapporter directement ou
indirectement, ou être utiles à l'objet
social, ou susceptibles d'en faciliter la
réalisation. - Elle pourra agir,
directement ou indirectement, pour
son compte, ou pour le compte de
tiers et soit seule, soit en association,
participation ou société, avec toutes
autres sociétés ou personnes et réaliser,
directement ou indirectement en
FRANCE ou à l'Etranger, sous quelque
forme que ce soit, les opérations
entrant dans son objet. Elle pourra
prendre, sous toutes formes, tous
intérêts et participations, dans toutes
sociétés ou entreprises françaises ou
étrangères, ayant un objet similaire ou
de nature à développer ses propres
affaires.». Il a été également décidé
de modifier l'article 30 des statuts
relatif à la nomination du commissaire
aux comptes, afin d'en reformuler
les dispositions conformément à la
législation en vigueur. Les statuts ont
été modifiés en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
L2505597

SOCIETE
GAUSSEL-MAROIX

Société à responsabilité limitée au
capital de 5 000 Euros
Siège social : 1523 Chemin de Russan
- 30000 NIMES
Transféré à 3 Rue de Dijon - 21310
MIREBEAU-SUR-BEZE
519 851 455 RCS Nimes

Aux termes d'une délibération en date
du 29 septembre 2025, l'Assemblée
Générale Extraordinaire des associés de
la SOCIETE GAUSSEL-MAROIX
a décidé de transférer le siège social
du 1523 Chemin de Russan, 30000
NIMES au 3 Rue de Dijon - 21310
MIREBEAU-SUR-BEZE à compter du
29 septembre 2025 et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts,
relatif au siège social.

La Société, sera radiée du registre
des sociétés de NIMES sous le numéro
519 851 455 fera l'objet d'une nouvelle
immatriculation auprès du Registre du
commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : Jacques GAUSSEL-
MAROIX, demeurant 3 Rue de Dijon
- 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

Pour avis : La gérance

L2505662

SCI TEAM
BUILDING 21

L'AGM du 19/09/2025 la SCI «TEAM
BUILDING 21», capital : 300 €, siège :
4, rue de Bruges 21000 DIJON,
845 045 632 RCS DIJON, a décidé
de transférer le siège social au 3,
rue Charles Suisse 21000 DIJON,
à compter du 19/09/2025 et de modifier
l'article 4 des statuts.
L2505181



LEGI CONSEILS

BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SERVAGRI 21

Société à responsabilité limitée au
capital de 5 000 Euros
Siège social : Route Départementale
28 - 21490 SAINT-JULIEN
791 582 307 RCS Dijon

Par DUA du 04 août 2025 et PV
du 10 novembre 2025, les associés
ont décidé de réduire le capital en le
passant de 5 000 € à 4 500 €.

Pour avis : La gérance

L2505664

ALPHAE HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 2.010 Euros
Siège social : 1523 Chemin de Russan
30900 NIMES
Transféré à 3 rue de Dijon
21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
529 255 077 R.C.S. Nimes

Aux termes d'une décision en date
du 29 septembre 2025, le Président
de la SAS ALPHAE HOLDING, usant
des pouvoirs conférés par les statuts,
a décidé de transférer le siège social
du 1523 Chemin de Russan - 30900
NIMES au 3 rue de Dijon - 21310
MIREBEAU SUR BEZE à compter du
29 septembre 2025 et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts,
relatif au siège social.

La Société, immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de NIMES
sous le numéro 529 255 077 sera
radiée, et fera l'objet d'une nouvelle
immatriculation auprès du Registre du
commerce et des sociétés de DIJON.

Président : Jacques GAUSSEL-
MAROIX, demeurant 3 rue de Dijon
- 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Pour avis : Le Président.

L2505667



CHEZ
VALENTINE'S

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
14 RUE DE LA CROIX BLANCHE
21220 FIXIN
989 214 531 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération
en date du 20/10/2025, l'AGE des
associés de la société à responsabilité
limitée CHEZ VALENTINE'S a décidé
de transférer le siège social du 14 RUE
DE LA CROIX BLANCHE, 21220 FIXIN
au 65 rue Devosge - 21000 DIJON, et
de modifier en conséquence l'article 4
des statuts.

Pour avis. La Gérance.

L2505708

HOLAP

HOLAP - Société par actions
simplifiée - au capital de 100 000
euros - Siège social : 22 Rue Général
Bouchu, 21120 IS SUR TILLE - 819 388
422 RCS DIJON : AGE du 12/11/2025,
Démission de Monsieur Laurent
CHALET de ses fonctions de Président,
remplacé à compter du 12/11/2025 par
la Société Financière CHALET, Société
à responsabilité limitée au capital de
1 063 400 euros, dont le siège social
est 22 Rue Général Bouchu, 21120 IS
SUR TILLE, immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés sous
le numéro 993 664 010 RCS DIJON,
représentée par son Gérant Laurent
CHALET.
L2505711

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**HERITIERS
ROBERT
DE SUREMAIN**

Groupe ment Foncier Agricole au
capital de 629 019,90 euros
Siège social : Château de Monthelie
- 21190 MONTHELIE
381 072 834 RCS DIJON

Nomination d'un gérant

PV AGO 28/10/2025 : Nomination de
M. Arnaud de SUREMAIN, demeurant
7 impasse d'Agneux 71150 RULLY,
en qualité de gérant à compter du
28.10.2025 pour une durée d'une
année.

La gérance

L2505712

LLORENTE DAVID

Aux termes d'une décision en date
du 06/11/2025, l'Associé unique de
la société LLORENTE DAVID (SARL,
capital : 1 000 €, siège : 5 Rue de
Flavigny 21150 DARCEY, immat
942 957 705 RCS DIJON) a décidé
d'étendre l'objet social de la Société aux
activités suivantes «pose de plaques de
plâtre ; travaux d'isolation thermique et
acoustique ; aménagement intérieur
et finitions», et de modifier en
conséquence l'article 2 des statuts.
L2505714

PHR INDUSTRIES

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 35 RUE GUILLAUME
TELL
21000 DIJON
RCS de DIJON n°889 344 750

Transfert de siège

L'AGE du 10/11/2025 a décidé le
transfert du siège social au 2 impasse
Kleber - 21000 DIJON à compter du
14/11/2025.
Mention : RCS de DIJON

Renée Génot

L2505723

PHR BUSINESS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social :
35 rue Guillaume Tell
21000 DIJON
RCS de DIJON n°799 856 273

Transfert de siège

L'AGO du 10/11/2025 a décidé le
transfert du siège social au 2 IMPASSE
KLEBER, 21000 DIJON à compter du
14/11/2025.

Mention : RCS de DIJON

Renée Génot

L2505724

RODRIG

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 35 RUE GUILLAUME
TELL
21000 DIJON
RCS de DIJON n°818 177 552

Transfert de siège

L'AGO du 10/11/2025 a décidé le
transfert du siège social au 2 IMPASSE
KLEBER, 21000 DIJON à compter du
14/11/2025.

Mention : RCS de DIJON

Renée Génot

L2505726



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI ACJA

SCI au capital social de 500 Euros
Siège social :
24 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN
492 151 048 R.C.S. de Chalon sur Saône

Aux termes des décisions unanimes
en date du 28 octobre 2025, les
associés ont décidé, à compter du
même jour, de transférer le siège social
à 11 rue Charrue - 21000 DIJON.

OBJET : L'acquisition, l'administration
et la gestion par location ou autrement
de tous immeubles et biens immobiliers
et notamment d'un immeuble situé à
AUTUN (71400), 24 et 24 bis rue aux
Cordiers, l'emprunt de tous les fonds
nécessaires à cet objet et la mise en
place de toutes sûretés réelles ou
autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation
des immeubles devenus inutiles à
la société, notamment au moyen
de vente, échange ou apport en
société. Et plus généralement, toutes
opérations financières, mobilières ou
immobilières se rattachant directement
ou indirectement à cet objet et
susceptibles d'en faciliter la réalisation,
à condition toutefois, d'en respecter le
caractère civil.

DURÉE : 99 ans.
Radiation du R.C.S. de CHALON
SUR SAÔNE et immatriculation au
R.C.S. de DIJON.
L2505746

PHAAR

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 35 RUE GUILLAUME
TELL
21000 DIJON
RCS de DIJON n°513 372 250

Transfert de siège

L'AGO du 10/11/2025 a décidé le
transfert du siège social au 2 IMPASSE
KLEBER, 21000 DIJON à compter du
14/11/2025.

Mention : RCS de DIJON

Renée Génot

L2505727

JULIDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros
rue en Val Fontaine - 21490 SAINT-
JULIEN
402 994 545 R.C.S Dijon

Suivant procès-verbal du 07/11/2025,
Monsieur Pascal LETERRIER,
demeurant à VITTEAUX (21350),
14 rue de la Chapelle Sainte Anne,
a été nommé en qualité de nouveau
Président à compter du même jour pour
une durée illimitée, en remplacement
de Monsieur Christophe BOUGRAIN,
Président démissionnaire.
L2505730



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

**SCI MOULIN
DE THOREY**

Société civile immobilière
Capital social : 1.700 Euros
Siège social :
13 rue Louis Néel - 21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 431 861 368

PV AGE du 28/10/2025 : Les
associés ont décidé de transférer le
siège social de LONGVIC, 13 rue
Louis Néel à SAINT APOLLINAIRE
(21850), 2 bis rue de l'Yser, à compter
rétroactivement du 1^{er} octobre 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en
conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au
tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505731



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BONANDRINI

SAS au capital de 183 600 euros porté
à 211 599 Euros
Siège social : 15 boulevard Jean
Moulin 21800 CHEVIGNY ST
SAUVEUR
016 550 956 RCS DIJON

Avis de modification

Du PV des décisions de l'Associé
Unique en date du 06/11/2025,

Du certificat délivré le 06/11/2025
par le Commissaire aux Comptes de
la Société, constatant la libération
d'actions nouvelles par compensation
de créances liquides et exigibles sur la
Société,

Il résulte que le capital social a
été augmenté d'un montant de 27
999 euros par émission de 183 actions
nouvelles de numéraire, et porté de
183 600 euros à 211 599 euros.

En conséquence, les articles 8 et 9
des statuts ont été modifiés. AM : Le ca-
pital social est fixé à cent quatre-vingt
-trois mille six cents euros (183 600 eu-
ros). NM : Le capital social est fixé à
deux cent onze mille cinq cent quatre
-vingt-dix-neuf euros (211 599 euros).
POUR AVIS

L2505748



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI BENJELMA

Société civile immobilière
Capital social : 3.200 Euros
Siège social :
Rue Louis Neel - 21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 348 482 886

PV AGE du 28/10/2025 : les associés
ont décidé de transférer le siège social
de LONGVIC, Rue Louis Neel à SAINT
APOLLINAIRE (21850), 2 bis rue de
l'Yser, à compter rétroactivement du 1^{er}
octobre 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en
conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au
tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505733



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

**MON COURTIER
RENOVATION**

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
6 rue Chanzy - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 828 888 131

Avis de modification

Par PV du 04/11/25, il a été pris acte
de la démission de M. Pierre VINCKEL
de ses fonctions de président à compter
du 4/11/2025 et décidé de le remplacer
par la société LILIUM, SARL ayant son
siège social 6B rue de Chanzy - 21000
DIJON, R.C.S. DIJON 993 489 418 à
compter du 4/11/25 pour une durée
indéterminée.

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis : Le président.

L2505736



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI LONGEPIERRE

Société civile immobilière
Capital social : 1.600 Euros
Siège social :
13 rue Louis Neel - 21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 384 018 669

PV AGE du 28/10/2025 : Les
associés ont décidé de transférer le
siège social de LONGVIC, 13 rue
Louis Neel à SAINT APOLLINAIRE
(21850), 2 bis rue de l'Yser, à compter
rétroactivement du 1^{er} octobre 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en
conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au
tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505735



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

**SAS M.C.
IMMOPARTS**

Société par actions simplifiée
Capital social : 102.000 Euros
Siège social :
13 rue du professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 342 774 908

PV AGE du 28/10/2025 : Les associés
ont décidé de transférer le siège social
de LONGVIC, 13 rue du professeur
Louis Neel à SAINT APOLLINAIRE
(21850), 2 bis rue de l'Yser, à compter
rétroactivement du 1^{er} octobre 2025.

L'article 3 des statuts a été modifié en
conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au
tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505740

POURSUITE D'ACTIVITE

**LAURE ET PIERRE
CREATIONS**

SAS au capital de 1 000 000 €
Siège social : 156 route de Dijon
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°328 524 400

Avis

de poursuite d'activité

En date du 27/06/2025, l'associé
unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu
à dissolution de la société bien que les
capitaux propres soient inférieurs à la
moitié du capital social.

Mention au RCS de DIJON.
L2505609



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

CAB FAMI RH

SAS au capital social de 25.000 Euros
Siège social : Rue du Golf Bâtiment B
21800 QUETIGNY
909735011 R.C.S. de Dijon

Aux termes d'une décision en date
du 20 octobre 2025, l'associée unique
a décidé malgré la perte de plus de la
moitié du capital social, qu'il n'y avait
pas lieu de prononcer la dissolution de
la société.
L2505665

ATOUT TREFLE

Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 Euros
Siège social :
Chemin de Saule - 21220 BROCHON
888 854 338 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du
30 juin 2025, l'associé unique, statuant
en application de l'article L. 225-248 du
Code de commerce, a décidé qu'il n'y
avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : Le président.

L2505537

DISSOLUTION

DE SOCIETE



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

TINA STYL'

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 8 rue Edme Piot
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 503 413 312

Aux termes de l'AG du 22/09/2025,
l'associé unique a décidé de procéder
à la dissolution anticipée de la société
à compter du 22/09/2025 et à sa
mise en liquidation, nommé comme
liquidateur Monsieur Luis Augusto
DIAS BERNARDO, demeurant 3
rue Theurots - 21500 NOGENT LES
MONTBARD. Cette nomination met
fin au mandat de la gérance. Le siège
de la liquidation est fixé au domicile du
liquidateur sis 3 rue Theurots - 21500
NOGENT LES MONTBARD. Mention
sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2505527

LOLAM

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
3 Bis Impasse de l'Arquebuse
21400 CHATILLON SUR SEINE
Siège de liquidation : à compter du 6
novembre 2025
3 Bis Impasse de l'Arquebuse
21400 CHÂTILLON SUR SEINE
829 643 139 RCS Dijon

Avis

de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 6 novembre 2025 a décidé
la dissolution anticipée de la Société
à compter de ce jour et sa mise en
liquidation amiable sous le régime
conventionnel dans les conditions
prévues par les statuts et les
délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur
Monsieur LAURENT LAMY AU
ROUSSEAU, demeurant 3 Bis Impasse
de l'Arquebuse 21400 CHÂTILLON
SUR SEINE, pour toute la durée de
la liquidation, avec les pouvoirs les
plus étendus tels que déterminés par
la loi et les statuts pour procéder aux
opérations de liquidation, réaliser l'actif,
acquitter le passif, et l'a autorisé à
continuer les affaires en cours et à en
engager de nouvelles pour les besoins
de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à
compter de ce jour, 6 novembre 2025,
3 Bis Impasse de l'Arquebuse 21400
CHÂTILLON SUR SEINE. C'est à
cette adresse que la correspondance
devra être envoyée et que les actes
et documents concernant la liquidation
devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la
liquidation seront déposés au greffe
de DIJON, en annexe au Registre du
commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505599



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL BAUJARD

Exploitation agricole à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 493.400 Euros
Siège social : 61 rue du Vieux Dijon
21270 BINGES
Siège de liquidation : 61 rue du Vieux
Dijon
21270 BINGES
814 849 428 R.C.S. Dijon

Avis

de dissolution anticipée

Par acte des décisions de l'associé
unique du 30 septembre 2025, il a
été décidé la dissolution anticipée
de la Société à compter de ce jour et
sa mise en liquidation amiable sous
le régime conventionnel dans les
conditions prévues par les statuts et les
délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur,
Monsieur BAUJARD Jean-François,
demeurant à (21270) BINGES, 61 rue
du Vieux Dijon, pour toute la durée de
la liquidation, avec les pouvoirs les
plus étendus tels que déterminés par
la loi et les statuts pour procéder aux
opérations de liquidation, réaliser l'actif,
acquitter le passif, et l'a autorisé à
continuer les affaires en cours et à en
engager de nouvelles pour les besoins
de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé
à (21270) BINGES, 61 rue du Vieux
Dijon.

C'est à cette adresse que la
correspondance devra être envoyée et
que les actes et documents concernant
la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la
liquidation seront déposés au greffe du
Tribunal de commerce de DIJON en
annexe au Registre du commerce et
des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505658

ALTIGO

SARL au capital de 150 800 euros
24-26, rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE
489 144 923 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société INFOPROJECT a établi
en date du 29 août 2025 un projet de
fusion établi par ASSP avec la société
ALTIGO, SARL au capital de 75 000
euros, dont le siège social est 24-26,
rue de la Redoute - 21850 SAINT-
APOLLINAIRE, immatriculée au RCS
de DIJON sous le numéro 489 144
923. Le projet de fusion a fait l'objet
d'une publication au BODACC en date
du 28/09/2025 et il na été formulé
aucune opposition à cette fusion qui a
pris effet le 29/10/2025. En application
des dispositions de l'article L. 236-11
du Code de commerce, la société
LETROIT GRAU, étant propriétaire de
la totalité des droits sociaux composant
le capital social des sociétés ALTIGO
et INFOPROJECT depuis une date
antérieure au dépôt du projet de fusion
au Greffe du Tribunal de commerce, la
fusion na pas donné lieu à approbation
par l'assemblée générale extraordinaire
des sociétés concernées, il na pas
été procédé à une augmentation du
capital de la société INFOPROJECT,
la société ALTIGO s'est trouvée
dissoute sans liquidation et la fusion a
été définitivement réalisée. Toutefois,
fiscalement et comptablement, la
fusion a pris effet rétroactivement au
01/10/2024, de sorte que les résultats
de toutes les opérations réalisées
par la Société depuis le 01/10/2024
jusqu'au 29/10/2025 seront réputées
réalisées, selon le cas, au profit ou à
la charge de la société INFOPROJECT
et considérées comme accomplies par
la société INFOPROJECT depuis le
01/10/2024.

Pour avis.

L2505713

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

OSCAR L'EDEN
SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 9 passage Thurot
21000 DIJON
RCS DIJON 820 009 918

Par décisions unanimes du 30/09/2025, les associés ont :
Décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable,
Nommé la SARL WINTED, 9 passage Thurot, 21000 Dijon, 808 392 054 RCS Dijon, en qualité de liquidateur de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Mention au RCS de Dijon.
L2505660

SOLID-PROTECT
SAS en liquidation
au capital de 1.500 Euros
Siège social et de liquidation :
6 rue François Chabeuf - 21120 LUX
979 045 382 R.C.S. Dijon

L'AGE du 30/05/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a mis fin aux fonctions des organes de direction et nommé comme liquidateur M. Félix MOREL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue François Chabeuf - 21120 LUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis : Le liquidateur.

L2505743

**CLOTURE
DE LIQUIDATION**

**EARL DES SEPT
FONTAINES**
Exploitation agricole à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 161.865 Euros
Siège social : 18 les Petits Comets
21120 DIENAY
333 035 525 R.C.S. Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes d'un acte en date du 30 avril 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Les Liquidateurs.
L2505603

**PHARABOZ
SCHIRRA**

L'AGO du 29/10/2025 de la société PHARABOZ SCHIRRA (SCM en liquidation, capital de 1000 €, siège social et de liquidation 2 Rue de Nachey 21240 TALANT, immat 845 408 806 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2024, déchargée Caroline PHARABOZ, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Comptes et documents déposés RCS de DIJON.
L2505721

**VENTE CESSON
ATTRIBUTION D'APPORTS**

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

**LOVAGLIO /
EURL LES CREAS
DE CARO**

Vente de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Ornella JACQUESON le 30/10/2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 6 novembre 2025, dossier 2025 47342, réf 2104P01 2025 N 2595, contenant : cession de fonds de commerce.
Par Madame Céline LOVAGLIO demeurant à DIJON, 3 Boulevard de Chicago,
Au profit de la SARL à associé unique LES CREAS DE CARO au capital de 5000 €, siège à SENNECEY LES DIJON (21800), Pôle commercial SUPER U, 2 route de Chevigny, RCS DIJON 992 468 512
D'UN FONDS DE COMMERCE D'ARTISANAT de couturière sis et exploité à SENNECEY LES DIJON (21800), Pôle commercial SUPER U, 2 route de Chevigny, connu sous le nom commercial LOVAGLIO - CELINE COUTURE CREATION, et l'enseigne «CELINE COUTURE CREATION» pour lequel Madame LOVAGLIO est immatriculée au RCS DIJON 514 410 497
Moyennant le prix de 35.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 16.500 € et aux éléments corporels pour 18.500 €.
Entrée en jouissance : 30 octobre 2025.
Les oppositions seront reçues chez Maître JACQUESON où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis.

L2505598

FUSION

INFOPROJECT
société à responsabilité limitée au capital de 150 800 euros
siège social est 24-26, rue de la Redoute - 21850 SAINT-APOLLINAIRE
411 761 497 RCS DIJON

Fusion

La société INFOPROJECT a établi en date du 29 août 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société ALTIGO, société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros, dont le siège social est 24-26, rue de la Redoute - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 489 144 923. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 28/09/2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 29/10/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société L'ETROIT GRAU, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés ALTIGO et INFOPROJECT depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société INFOPROJECT, la société ALTIGO s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/10/2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/10/2024 jusqu'au 29/10/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société INFOPROJECT et considérées comme accomplies par la société INFOPROJECT depuis le 01/10/2024.
Pour avis

L2504465

CONVOCAION


ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

4 Boulevard de Beauregard - BP 4075
21604 LONGVIC Cedex
Téléphone : 03.80.69.21.21
Union de Coopératives Agricoles agréée sous le N° 12477 - RCS Dijon N° 834.181.661

ALLIANCE BFC

**Convocation
à l'assemblée générale
ordinaire**

Les associés de l'union sont invités à prendre part à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui aura lieu le 02 décembre 2025 à 17 h 00, en salle Chardonnay au 41 Route de Seurre à BEAUNE (21), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Examen, approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 juin 2025,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Fixation de l'allocation allouée aux administrateurs,
- Fixation du budget global pour la formation des administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social,
- Pouvoirs pour formalités.
Les associés peuvent prendre connaissance au siège social de l'Union, des Rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, du Bilan, du Compte de Résultats de la Coopérative, ainsi que le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire, à partir du quinzième jour précédant la date de l'assemblée devant laquelle ils seront présentés.
Le président, Didier LENOIR.
L2505729

**SUCCESION
VACANTE**

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VOSKOBOEFF Christiane décédée le 15/06/2022. Réf. 0218156092. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505668

**SUCCESION
VACANTE**

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LUCOT Suzanne décédée le 16/05/2017. Réf. 0218156094. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505669

**SUCCESION
VACANTE**

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DEGAND Franck décédé le 03/12/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146188.
L2505672

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135963.
L2505674

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218142346.
L2505702

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. GAMET Nicolas décédé le 19/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218141598.
L2505703

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DEHER Robert décédé le 07/08/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505681

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. LABEAUNE Mickael décédé le 20/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505680

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135979.
L2505686

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. BOISSIERE Jeannine décédée le 07/07/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. JANICKI Jean décédé le 29/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132769.
L2505695

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DUTEMPLE Denis décédé le 01/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132810.
L2505696

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135963.
L2505674

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218142346.
L2505702

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. GAMET Nicolas décédé le 19/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218141598.
L2505703

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DEHER Robert décédé le 07/08/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505681

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. LABEAUNE Mickael décédé le 20/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505680

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135979.
L2505686

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. BOISSIERE Jeannine décédée le 07/07/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. JANICKI Jean décédé le 29/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132769.
L2505695

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DUTEMPLE Denis décédé le 01/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132810.
L2505696

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135963.
L2505674

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218142346.
L2505702

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. GAMET Nicolas décédé le 19/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218141598.
L2505703

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DEHER Robert décédé le 07/08/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505681

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. LABEAUNE Mickael décédé le 20/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505680

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135979.
L2505686

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. BOISSIERE Jeannine décédée le 07/07/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. JANICKI Jean décédé le 29/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132769.
L2505695

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DUTEMPLE Denis décédé le 01/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132810.
L2505696

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135963.
L2505674

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218142346.
L2505702

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. GAMET Nicolas décédé le 19/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218141598.
L2505703

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DEHER Robert décédé le 07/08/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505681

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. LABEAUNE Mickael décédé le 20/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218112908.
L2505680

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. PATIN Joel décédé le 24/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135979.
L2505686

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. BOISSIERE Jeannine décédée le 07/07/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145098.
L2505706

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. JANICKI Jean décédé le 29/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132769.
L2505695

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DUTEMPLE Denis décédé le 01/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132810.
L2505696

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. JANICKI Jean décédé le 29/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132769.
L2505695

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. DUTEMPLE Denis décédé le 01/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132810.
L2505696

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VERGER Olivier décédé le 12/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132807.
L2505699

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. CHAUFOURNIER Robert décédé le 07/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135963.
L2505674

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice / curateur de la succession de M. VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218142346.
L2505702

SUCCESION

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SARL A.K.F.G PEINTURE, 6 Rue des Rosiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 879 582 666. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2505651

Madame Aurelia ADAMI JOAQUIM (EI), 73B avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 433 743 135. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2505652

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 04 novembre 2025

Monsieur Ozkan DELICE (EI), 6 avenue de Marbotte, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 424 158 566. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 26 Mars 2025, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505607

Madame Fabienne BERNARD MOREAU (EI), 33 rue Antoine Masson, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 531 748 317. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505608

SARL LE PETIT ROYAUME, Galerie Marchande, Centre Commercial Géant Casino, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 398 849 745. Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505637

SARL La Cabosse d'Or, 14 Rue de Nachey, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 978 953 784. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505638

SARL IXSELLIA TRAINING, 8 Rue Royer, 21380 Messigny-et-Vantoux, RCS Greffe de Dijon 838 028 744. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 09 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505640

SARL AICHIBUCHI, 7 Rue François Jouffroy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 801 892. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 05 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505641

SAS FLOREALIZZ, 1 Rue Neuve, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 849 095 922. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505642

SAS A L'EAU MAÇONNERIE, 11 Rue André Barbeaux, 21700 Arcenant, RCS Greffe de Dijon 925 020 489. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -13 du code de commerce. L2505643

SARL SCALD21, 12 Rue de la Chapellerie, 21120 Échevannes, RCS Greffe de Dijon 982 601 031. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505644

SARL LES PISTOLEROS, 13 Rue de la Planchotte, 21510 Aignay-le-Duc, RCS Greffe de Dijon 397 693 995. Conseil en relations publiques et communication. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505645

SARL KD FINITION, 13 Rue de Villemoron, 21580 Cussey-les-Forges, RCS Greffe de Dijon 751 519 760. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505646

SAS SARL ZHEN YAN, 1 Avenue de Bourgogne, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 799 147 467. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505647

SAS PIADINE & PANCAKE (P & P), 2 Route de Langres, 21490 Norges-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 815 083 589. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505648

SARL VITI-VITIS, 7 Rue Julie Victoire Daubie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 888 998 788. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505649

SARL MS2B, 4 Rue du Champs aux Pierres, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 831 240 148. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505650

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 04 novembre 2025

Monsieur Nicolas VENDETTI (EI), 5 route de Lamarche, 21270 Vonges, RCS Greffe de Dijon 833 731 755. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 04 Mai 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505606

SAS SOUK MARKET, 19 Rue de Cracovie, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 927 683 664. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505629

SAS LES CHAUMES DU MONT, Route de Couches, Camping les Chaumes du Mont, 21340 Nolay, RCS Greffe de Dijon 825 113 574. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 04 Mai 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505630

SAS LK FOOD'S, 16 Rue Bordot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 982 345 860. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Septembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505631

SAS LA MAISON VINOY, 45 Route de Verdun, 21250 Corgengoux, RCS Greffe de Dijon 832 650 345. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Octobre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505632

SARL GARAGE N. MARTIN, 3 Rue la Fontaine, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 815 327 077. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505633

SAS NAT, 10 Rue Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 933 783 417. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juillet 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505634

SAS BOULANGERIE CLERET, 34B Route Nationale, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 878 851 765. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Octobre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505635

SAS MEAT DIJON, 5 Place Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 931 354 641. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505636

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 04 novembre 2025

SAS TILLIMARIEN, 8 Route de Grancey, 21120 Marey-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 823 806 716. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505618

SARL LRB, 13 Rue Thiers, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 894 407 162. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505619

SAS C.J, 11 Rue de Frétille, 21420 Pernand-Vergelesses, RCS Greffe de Dijon 828 056 762. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505620

SAS V.B.A. DEVELOPPEMENT, 18 Rue Buffon, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 817 505 712. Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505621

SAS BATY2M, 14 Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 811 466 036. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505622

SAS RF RESEAUX FIBRES, 11 Rue Jean-Baptiste Say, Zac Les Terres Rousses, 21800 Chevigny -Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 824 735 831. Autres activités de télécommunication. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505623

SAS AD MORVAN, 32 Rue de la Prée, 21210 Saulieu, RCS Greffe de Dijon 883 462 400. Exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505624

SAS TACTICAL PROTEC EVENTS, 5 Rue Voltaire, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 948 824 446. Autre mise à disposition de ressources humaines. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505625

SAS SM CARS, Zone Artisanale Beauregard, 21490 Norges-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 830 504 791. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505626

SAS MSAKEN FOODS, 25 Rue du Transvaal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 893 226 258. Sans activité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505627

SAS L'ORIGINELLE, 113 Rue de la Préfecture, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 697 456. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505628

Yonne

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

LA BONNE FOURNEE

Aux termes d'un acte ssp en date du 01/11/2025, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT YONNE, le 6/11/2025, Dos. 2025 00035305, réf. 8904P01 2025 A 01539 La société BOULANGERIE DE SENS, SAS, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 877 797 126, au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est situé 7, Avenue Lucien Cornet 89100 Sens a vendu à : La société DÉLICE DE SENS, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège social envisagé au 7, Avenue Lucien Cornet 89100 Sens, encours d'immatriculation au RCS de Sens, Un fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie et toutes activités liées, hors boissons non alcoolisées sis et exploité 7 avenue Lucien Cornet 89100 Sens, connu sous le nom commercial LA BONNE FOURNEE La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/11/2025 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au siège de Maître Lahbib BAOUALI, Avocat, 72 avenue Joffre, 93800 EPINAY SUR SEINE. L2505716

CONSTITUTION DE SOCIETE

A.J.Immonova

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HERY du 05 novembre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : A.J.Immonova Siège : 22 Rue Charles Rolland 89550 HERY Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 20 000 euros Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, la rénovation, la transformation, la division, la mise en valeur, la location, l'exploitation, la vente, l'échange, l'apport en société de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ; L'activité de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers, de terrains, de parts de sociétés immobilières ou de fonds de commerce, en vue de leur revente, en l'état ou après travaux, dans un but spéculatif ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien de BURGHRAVE, demeurant 22 Rue Charles Rolland 89550 HERY La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. L2505571

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

SARL FAMILLE

Avis de constitution

FORME : SARL FAMILLE.
DÉNOMINATION : TMT Voiture pilote
SIÈGE : 10 rue Jean D'Ormesson
- 89140 SERGINES. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS. CAPITAL : Cent Euros (100,00 €). OBJET :
- L'accompagnement de convois exceptionnels par véhicule pilote,
- Toutes prestations de services et de conseils dans le domaine de la sécurité routière et de l'assistance logistique au transport exceptionnel.
L2505085

ACS PRO ACADEMY

Suivant acte SSP du 24/10/2025, a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ACS PRO ACADEMY.
FORME JURIDIQUE : SARL.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 3 lieu-dit les Barillers - 89150 FOUCHERES.
OBJET : L'activité de formation destinée aux adultes dans le domaine du débosselage automobile, vente d'outillage de débosselage sans peinture.
DURÉE : 99 ans.
GÉRANCE : Madame Christelle ROUSSET épouse SANCHEZ, demeurant 3 lieu-dit les Barillers - 89150 FOUCHERES.
La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.
L2505540

SNC G2MM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUILLON TERRE PLAINE du 16 octobre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société en nom collectif.
DÉNOMINATION SOCIALE : SNC G2MM.
SIÈGE SOCIAL : 21 Grande Rue de Courterolles - 89420 GUILLON TERRE PLAINE.
OBJET SOCIAL : Prestations de Travaux Agricoles, Travaux Forestiers.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 303.000 €.
ASSOCIÉS EN NOM ET GÉRANTS POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE :
Monsieur Adrien GUERREAU, demeurant 22 rue de la Revenue - Sceaux - 89420 GUILLON TERRE PLAINE
Monsieur Roger-Pierre MEURIOT, demeurant 5 rue Saint Vincent de Paul - hameau de Ragny - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE
Monsieur Christophe MOIRON, demeurant 21 Grande rue de Courterolles 89420 GUILLON TERRE PLAINE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La gérance.
L2505600

MODIFICATION

DE STATUTS

EARL DU VILLAGE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 439.620 Euros
Siège social : 8 Chevreuse 89116 CUDOT
389 532 532 R.C.S. Sens
L'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 15 €, le portant à 439.635 €, puis de le réduire de 150 € pour le ramener à 439.485 €. Pour avis : La gérance.
L2505596

EARL DE LA CROIX LICAN

EARL au capital de 90 000 Euros
Siège social : La Croix Lican 89660 MAILLY-LECHÂTEAU
397 448 002 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2025 a :
- Transféré le siège social à MAILLY -LECHÂTEAU (89660), 4 bis rue de la Tour Bouillat,
- Prorogé la durée de la société de 93 années, reportant ainsi son terme au 23 juin 2122,
- Nommé M. Thibault GODEFROY, demeurant à MAILLY-LE-CHÂTEAU (89660), 36 rue de Coulanges, aux fonctions de gérant,
- Décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 27 octobre 2025.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DE LA CROIX LICAN.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 90 000 €.
Siège social : 4 bis rue de la Tour Bouillat - 89660 MAILLY-LE-CHÂTEAU.
Durée : Jusqu'au 23 juin 2122.
Gérant : M. Christophe DARTOIS, demeurant 4 bis rue de la Tour Bouillat - 89660 MAILLY-LECHÂTEAU
M. Thibault GODEFROY, demeurant 36 rue de Coulanges - 89660 MAILLY-LECHÂTEAU.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société n'a que deux associés.
Pour avis : La gérance.
L2505653

SOCIETE VITICOLE FRANÇAISE

Société par actions simplifiée au capital de 3 777 000 Euros
Siège social : 17 avenue de la Gare 89270 VERMENTON
948 139 308 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 12 novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «restauration traditionnelle, sur place ou à emporter, traiteur, débit de boissons avec licence IV» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts lequel sera désormais rédigé comme suit :
« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- l'achat et la revente de matériels agricoles et viticoles, et autres matériels para-agricoles / viticoles,
- l'assemblage de matériels agricoles/ viticoles et para-agricoles/viticoles, à l'exception de matériels de traitement mécanique pour les grandes cultures,
- la location desdits matériels,
- l'achat et la vente de pellets,
- la production d'énergie électrique renouvelable,
- l'achat et la vente, toutes opérations de négociation, de commission, dans le domaine du négoce de vins, tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ;
- la vente au détail de produits d'épicerie fine, vins et alcools, fromages, articles et cadeaux pour la table et autres produits annexes ; et plus généralement de tous produits et articles marchands non soumis à réglementation,
- l'achat et la revente de matériels et de produits d'aménagement extérieur,
- l'assemblage desdits matériels d'aménagement extérieur,
- la location desdits matériels,
- le conseil en techniques agricoles, viticoles, commerciales et industrielles,
- l'acquisition, la cession, la construction, la propriété, la mise en valeur, la prise à bail et la location de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel,
- l'activité de restauration traditionnelle, sur place ou à emporter, traiteur, débit de boissons avec licence IV. »
Pour avis : Le président
L2505744



MINERVE AGRO CONSEIL

devenue MINERVE ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE
900 307 505 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1^{er} juillet 2025 a décidé :
- de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2025 l'objet social pour la production et la vente d'électricité et d'énergie notamment à partir de panneaux photovoltaïques, éoliennes, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
ANCIENNE MENTION : Les prestations administratives et l'expert en assurance.
NOUVELLE MENTION : la production et la vente d'électricité et d'énergie notamment à partir de panneaux photovoltaïques, éoliennes, de remplacer à compter du 1^{er} juillet 2025 la dénomination sociale «MINERVE AGRO CONSEIL» par «MINERVE ENERGIE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis : La Présidente.
L2505720

SENSATION EXOTIQUE

SASU au capital de 1 500 Euros
01 B avenue de l'Europe 89100 SENS
RCS Sens 933 367 476

Par décisions de l'associé unique du 06/11/2025 et à compter de ce jour, il a été décidé de nommer nouveau président : M^{me} ARULNESAN Tharshini, 20 rue du Docteur Schweitzer, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, en remplacement de M. NADARASA Gopalapillai démissionnaire, nouvel objet social : commerce d'alimentation générale, achat vente en gros et détail produits alimentaires surgelés, produits d'alimentation, boissons non alcoolisées et alcoolisées en vente intermédiaire et import-export de tous produits non réglementés.
Mention au RCS de SENS.
L2505617

POURSUITE D'ACTIVITE

KESKIN SEDA

SASU au capital de 100 Euros
Siège social : 73 rue de la République 89100 SENS
R.C.S. de Sens n°981 722 614

Avis de poursuite d'activité

En date du 31/10/2025, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social selon article L225-248 du Code de commerce.
Mention au R.C.S. de SENS.
L2505484



AGENCINOX

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 Euros
6 RUE MARCEL BRAULT, 89110 MONTHOLON
353 427 495 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30.06.2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 225-248 du Codode Commerce.
Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis : Le Représentant Légal.
L2505661

CLOTURE

DE LIQUIDATION

ECOSENS

SCI en liquidation au capital de 1 500 Euros
Siège social : 20, Chemin des Chênes Le Marchais Rallu 89320 CERISIERS
Siège de liquidation : 1 Rue Jean Moulin 89100 SUBLIGNY
519 021 760 RCS Sens

L'AGO réunie le 23/07/2025 au 1 Rue Jean Moulin 89100 SUBLIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien BIREAU, demeurant 1 Rue Jean Moulin 89100 SUBLIGNY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/06/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis : Le liquidateur
L2505657

JOSS IMMO

SARL au capital de 370.000 Euros
Siège social : 9 rue de l'Eglise 89100 ST MARTIN DU TERTRE
RCS Sens 501 763 551

Suivant un procès-verbal en date du 31/10/2025, l'Assemblée Générale approuvent les comptes de liquidation, prononce la clôture des opérations de liquidation et donne quitus de son mandat au liquidateur. Mention sera faite au RCS de SENS.
L2505710

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MEREL Bernard décédé le 30/08/2014 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218064382.
L2505670

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BRAGUE Janine décédée le 28/07/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218141197.
L2505671

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. POSENATO Roger décédé le 03/08/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218126506.
L2505675

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. RENAUD Bernard décédé le 08/07/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218125625.
L2505677

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PIARD Luc décédé le 18/07/2018 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218126993.
L2505678

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} REGNAULT Catherine décédée le 12/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218088877.
L2505679

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PERRIER Gisele décédée le 23/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218110448.
L2505682

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de WEBER Marcel décédé le 13/08/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218125628.
L2505683

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RIVOIRE Sylviane décédée le 06/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135315.
L2505684

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SENECAL Yvonne décédée le 29/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135086.
L2505685

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} ALLARD Madeleine décédée le 03/04/2010 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218131747.
L2505687

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MARIE-LOUISE Thierry décédé le 03/04/2014 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218081174.
L2505688

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SALANDRE Jean décédé le 23/02/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218121892.
L2505689

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. AUDDO Jean décédé le 22/07/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218144910.
L2505690

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRATTEAU Gilbert décédé le 21/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218125622.
L2505691

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BOUQUEROT Francoise décédée le 23/08/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135331.
L2505693

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. TRATAT Roland décédé le 19/02/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218125639.
L2505697

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CROCHET Ronald décédé le 18/02/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149301.
L2505698

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CHAPUY Mireille décédée le 23/09/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218136492.
L2505700

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. FATOUX Alain décédé le 11/03/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218123509.
L2505701

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MARTEAU Simonne décédée le 15/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149285.
L2505705

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JACQUES Michelle décédée le 13/01/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218137906.
L2505707

AVIS D'EXPERT

La quête du juste prix

Fiscalité. Que ce soit dans le cadre d'une cession, d'une restructuration stratégique ou d'une transmission familiale, la valorisation de votre entreprise demeure un enjeu crucial. Entre les attentes du chef d'entreprise, celles du repreneur et la vigilance de l'administration fiscale, une question domine : quel est le juste prix ? En effet, si les parties cherchent avant tout un accord équilibré, l'administration fiscale veille à ce que la valeur déclarée reflète la réalité économique.



PAR ME NOÉMIE CHATELAIN,
AVOCATE EN DROIT DES AFFAIRES
À BEAUNE ET ME SOPHIE MICHAUD,
AVOCATE FISCALISTE À BEAUNE.

Le juste prix devient le point de convergence entre stratégie, négociation et réglementation fiscale. Entre la valeur estimée par les parties et la valeur fiscale que peut retenir l'administration, il existe parfois un écart significatif, entraînant un impact sur le calcul des droits d'enregistrement et de la plus-value. En cas de donation, la valeur mentionnée dans l'acte sert de base de calcul aux droits de donation. Même si le bien reste en famille, vous devez déterminer sa valeur comme si vous le vendiez à un tiers.

La valeur vénale est également au cœur des questions d'impôts sur le capital comme le montrent les débats parlementaires actuels autour du projet de loi de finances pour 2026 (IFI ou futur potentiel ISF étendu, ou encore taxe sur le patrimoine financier des holdings patrimoniales). C'est la valeur virtuelle que ces biens auraient si vous les vendiez au 1^{er} janvier de chaque année d'imposition qu'il faut ou faudra déclarer.

Dans tous ces cas, l'administration fiscale peut corriger à vos dépens, (en général dans un délai de 3 ans après les actes), la valeur déclarée si elle prouve qu'elle ne correspond pas à la valeur vénale du bien cédé, c'est-à-dire le prix de marché, qui serait obtenu par le jeu normal de l'offre et de la demande.

L'objectif est clair : éviter les sous-évaluations volontaires, et la minoration des impôts qui en découlerait.

La charge de la preuve repose en principe sur l'administration : elle doit démontrer que la valeur retenue est manifestement inférieure à la valeur vénale au jour de la transmis-



sion. L'administration fiscale peut utiliser plusieurs méthodes pour déterminer la valeur d'un bien. En matière de fonds de commerce, ou immobilière, elle raisonnera en priorité par « comparaison », en se fondant sur des transactions similaires dans la même zone géographique. Dans certains cas, elle pourra utiliser la méthode par capitalisation des revenus tirés du bien transmis.

Les risques, si l'administration fiscale estime que la valeur déclarée est sous-évaluée, sont :

- Rehaussement fiscal (plus-value, droits d'enregistrement ou impôt sur les sociétés si l'administration invoque un acte anormal de gestion, ou encore requalification en donation déguisée, avantage occulte) ;

- Pénalités de retard de 10 % à 40 % ;
- Intérêts de retard de 0,20 % par mois ;

- Dans les cas graves, procédure pour abus de droit fiscal avec des pénalités pouvant atteindre 80 %.

La meilleure défense reste la prévention. Il est nécessaire de pouvoir

justifier et documenter la valeur retenue et, pour sécuriser cette étape, l'accompagnement d'un avocat aux prémices des opérations est indispensable. Une évaluation par un expert indépendant et l'avis d'un avocat fiscaliste sont également recommandés.

Il est possible d'appliquer des décotes pour tenir compte de certaines contraintes : présence d'indivision, clauses spécifiques, état d'occupation et d'entretien du bien rendant plus difficile la cession.

Il conviendra d'éviter les cessions à prix manifestement minoré, surtout entre personnes liées. Le prix n'est pas libre contrairement à ce que l'on entend parfois.

En cas de contrôle, la procédure fiscale est encadrée par des garanties, vous permettant de vous faire assister par un avocat, qui saura parler en votre nom pour vous défendre dans une phase amiable et/ou contentieuse face à l'administration fiscale. Il examinera également l'opportunité de réaliser une procédure de régularisation, afin de vous éviter

des pénalités. Si aucun accord n'est trouvé avec l'administration fiscale, votre avocat vous défendra dans le cadre d'un recours en Justice.

Dans un arrêt du 2 juillet 2025, le Conseil d'Etat a reconnu qu'une cession de titres à prix réduit n'était pas anormale dès lors qu'une contrepartie existait. Cet exemple montre que la valeur vénale et le prix convenu peuvent diverger, et que l'administration ne peut remettre en cause une opération que si le caractère anormal de la transaction est avéré, compte tenu de la situation particulière de la société.

Actuellement, de nombreux chefs d'entreprise peinent à céder leur activité à un prix juste en raison du manque de repreneurs, ce qui conduit souvent à un prix de vente imposé par le seul acquéreur. Nous craignons que l'administration fiscale suspecte une dissimulation de prix, bien que cela ne soit pas le cas. Il convient donc de conserver tous les éléments relatifs à la vente (dossier, annonces, mandats) pour justifier le contexte et l'absence

de concurrence entre acquéreurs.

Dans notre région viticole, des dirigeants souhaitent transmettre leur outil de travail, leurs vignes, à leurs enfants mais se trouvent confrontés à des valeurs stratosphériques, dues à la spéculation, qui dépassent largement la rentabilité réelle et servent pourtant de référence pour les droits fiscaux lors de la transmission. Bien que le législateur ait récemment augmenté les abattements sur les transmissions agricoles avec bail rural à long terme, ceux ayant transmis avant cette mesure font face à d'importants redressements fiscaux. Ces personnes subissent une double injustice : elles ont payé plus et doivent justifier des évaluations faussées par la spéculation, malgré le signal fort envoyé par le Parlement en février 2025 que l'administration fiscale ne prend pas en compte, en diligentant des redressements postérieurement à cette date. **Ceci apparaît injuste et inéquitable, ingrédients majeurs pour que les avocats redoublent d'énergie dans la recherche espérée de la Juste Valeur et du Juste Prix.**

Laurent Boucheron. En 1831, Charles Philipon avait croqué Louis-Philippe sous forme d'une poire dans le journal *La Caricature*. Progrès oblige, en 2025, le Dijonnais... peut littéralement vous faire croquer une poire en forme de Louis-Philippe !

Orfèvre en sculptures à croquer



Certes, on peut de prime abord penser que « Sculpteur sur fruits et légumes » est la réponse parfaite à un hilarant Kamoulox, mais il faut bien avouer que la capacité qu'a Laurent Boucheron de prendre n'importe quelle pomme ou carotte et de les transformer en quelques minutes en... autre chose de beaucoup plus beau et poétique est assez ahurissante. Ici, une fleur. Là, un poisson. Un oiseau. Un visage... Pourquoi, me direz-vous ? Tout d'abord pour la beauté de la chose, et puis pour la magie de rendre une table moins prosaïque et basique qu'elle ne l'est vraiment, la joie de sortir de la description naturaliste à la Zola pour errer du côté du surréalisme assumé.

SILENCE, ÇA TOURNE !

Mais commençons par le commencement. Laurent Boucheron n'est pas arrivé à la sculpture comestible – car oui, ses créations se dégustent – par hasard. Détenteur d'un CAP-BEP en école hôtelière (il a terminé second du département de la Côte-d'Or) et donc cuisinier de métier, il travaille tout d'abord les légumes de manière habituelle : en les tournant. Il est assez logique qu'il ait continué... en les détournant. Pour des raisons de santé, il doit arrêter la cuisine mais reste dans les métiers de bouche en obtenant un diplôme de prothésiste dentaire. Et puis l'appel du terroir se révèle plus fort que celui de la mâchoire et il s'engage finalement chez un primeur. Là, c'est la stupeur : « On avait des paniers composés de légumes en bâtonnets avec deux bouts de persil plat fané... et je livrais ça avec la honte au ventre car je trouvais ça moche, même si les clients n'étaient pas aussi dérangés que moi et n'en avaient rien à faire. »

L'APPEL DE LA CORÉE

C'est alors que Laurent Boucheron découvre sur Internet la vidéo d'un Coréen. Fort bizarrement, celui-ci ne fait pas de K-pop mais sculpte une pastèque. C'est la révélation : il va rendre les légumes beaux avant d'être bons. Il essaye chez lui avec de nombreuses lames, mais rien ne fonctionne. « Je me suis finalement fabriqué une sorte de stylet en usinant un couteau pour pouvoir tailler moi-même quelques légumes, et ça m'a énormément plu. » Sûr de lui, il contacte en mai 2017 William



Laurent Boucheron est présent sur de nombreux salons et partage maintenant son savoir dans des ateliers permettant à tout un chacun de se lancer sans aucune connaissance préalable dans l'aventure de l'art culinaire. Crédit : DR.

Hermer, un champion de France de sculpture sur fruits et légumes, afin d'être sérieusement formé à cet art si peu médiatisé. Au bout de deux jours intensifs et plus de 40 kilos de légumes débités à la main, Laurent est prêt à passer à une autre formation à la Chambre des Métiers... celle d'auto-entrepreneur.

ŒUVRER SANS TOMBER DANS LES POMMES

C'est ainsi que Laurent Boucheron se lance à son compte, multipliant les événements pour s'entraîner. Et il va littéralement tout essayer : œuvrer sur le plus de supports possibles, chercher de nouvelles techniques... Il va même jusqu'à sculpter

« Tout est comestible, c'est vraiment important pour moi. »

une lentille en forme de fleur ! Mais l'art est excessivement éphémère et ne supporte pas la conservation, ce qui signifie que Laurent doit avant chaque prestation travailler sans se reposer. « Sous vide ou congélation :

rien ne fonctionne. Il faut sculpter la nuit précédant l'événement. J'ai déjà travaillé plus de 40 heures sans dormir. C'est compliqué quand on doit livrer ! ». Car c'est cela, l'envers du décor : on s'échine seul pendant la nuit pour mener à bien des commandes dantesques (jusqu'à 2.400 pièces d'une traite), et on livre le tout sans fermer les yeux une seule fois... quand il ne faut pas rester éveillé encore une journée s'il y a un stand à tenir. Mais le résultat en vaut largement la peine. Les enfants qui admirent son travail sont émerveillés, les parents époustouffés. Et la cerise sur le melon, c'est que tout ce boulot se boulotte. « Mes créations sont faites pour être mangées par les yeux, puis par la bouche. Tout est comestible, c'est vraiment important pour moi. » On aurait presque honte de déguster un passereau aux plumes sucrées ou une caricature grimaçante gravée dans un butternut, mais ce serait dommage de ne pas en profiter avant que tout cela ne dépérisse.

Malgré tous les efforts de notre expert et parce que le travail est dur et surtout solitaire, cette passion

reste difficile à conjuguer avec une rentabilité pérenne. Laurent travaille donc en parallèle de son activité culinaire, mais avec un objectif clair : « À ma retraite, je compte faire ça encore dix ans pour encore me perfectionner ».

LE FRUIT DE SON LABEUR

De doux rêveur à la tête dans les légumes, Laurent a fini par devenir une figure emblématique de la gastronomie côte-d'orienne. La consécration ? « Le samedi 7 décembre

2019, un reportage sur moi a été diffusé au journal de 20h de TF1. » Ça donne envie d'essayer, non ? Eh bien c'est possible, puisque comme toute personne ayant un réel talent, Laurent Boucheron est présent sur de nombreux salons et partage maintenant son savoir dans des ateliers permettant à tout un chacun de se lancer sans aucune connaissance préalable dans l'aventure de l'art culinaire. Vous pourrez y apprendre que d'une manière contre-intuitive le citron est à proscrire comme moyen de conservation car il cuit et change la structure et la qualité du produit. Ou que la période des courges est la plus créative car leur chair plus ferme permet une liberté bien plus grande. Ou alors vous vous contenterez de sculpter délicatement une pomme en forme de fleur, de la regarder avec un air satisfait avant de l'engloutir avec gourmandise. Qui a dit que l'art ne nourrit pas son homme ?

Jean-Francis Caux

♦ facebook.com/laurent.boucheron.12382



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

